

Agence canadienne d'inspection des aliments

Rapport sur le rendement 2013-2014

Approuvé par :

**L'honorable Rona Ambrose, C.P., Députée
Ministre de la Santé**

Pour la période se terminant le 31 mars 2014

© 2014 Sa Majesté la Reine du chef du Canada
(Agence canadienne d'inspection des aliments), tous droits réservés.
L'utilisation sans permission est interdite.

ACIA P0899-14

N° de cat. : A101-6/2014F-PDF

ISSN : 2368-0989

This publication is also available in English

Table des matières

Avant-propos	v
Message de la ministre	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation	3
1.1 Profil de l'organisation	3
1.2 Contexte organisationnel	4
1.3 Dépenses réelles	20
1.4 Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	23
1.5 Tendances relatives aux dépenses du ministère	24
1.6 Budget des dépenses par crédits votés	26
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique	27
2.1 Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles	27
2.1.1 Programme de salubrité des aliments	29
2.1.1.1 Sous-programme : Viandes et volaille	34
2.1.1.2 Sous-programme : Oeufs	36
2.1.1.3 Sous-programme : Produits laitiers	37
2.1.1.4 Sous-programme : Poisson et produits de la mer	38
2.1.1.5 Sous-programme : Fruits et légumes frais	40
2.1.1.6 Sous-programme : Produits transformés	42
2.1.1.7 Sous-programme : Produits alimentaires importés et manufacturés	43
2.1.2 Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	45
2.1.2.1 Sous-programme : Santé des animaux terrestres	48
2.1.2.2 Sous-programme : Santé des animaux aquatiques	51
2.1.2.3 Sous-programme : Aliments du bétail	52
2.1.3 Programme des ressources végétales	54
2.1.3.1 Sous-programme : Protection des végétaux	57
2.1.3.2 Sous-programme : Semences	59
2.1.3.3 Sous-programme : Engrais	61
2.1.3.4 Sous-programme : Droits de propriété intellectuelle	62
2.1.4 Collaboration internationale et ententes techniques	64
2.1.5 Services internes	68

Section III : Renseignements supplémentaires	71
3.1 Principales données financières	71
3.2 États financiers	77
3.3 Tableaux de renseignements supplémentaires	105
3.4 Rapport Dépenses fiscales et évaluations	106
Section IV : Coordonnées de l'organisation	107
Annexe : Définitions	109
Notes de fin	111

Avant-propos

Le rapport ministériel sur le rendement fait partie des documents budgétaires, qui appuient les lois de crédits et précisent les montants et les fins générales auxquels ces fonds peuvent être dépensés par le gouvernement. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice par chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes. Le rapport sur les plans et les priorités (RPP) est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoivent des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent, pour une période de trois ans qui commence l'exercice indiqué dans le titre du rapport, les priorités ministérielles, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les exigences connexes en matière de ressources. Le rapport ministériel sur le rendement (RMR) dresse le bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et chaque organisme au cours du plus récent exercice terminé au regard des plans, des priorités et des attentes de rendement formulés dans son propre RPP. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations pour les Canadiens.

Le budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le RMR provient directement des autorisations décrites dans le budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le RPP sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'État consolidé de la situation financière, l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'État consolidé de la variation de la dette nette et l'État consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés ventilés par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le RMR proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations budgétaires disponibles pour emploi au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées lors de cet exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le RMR.

La *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les RMR, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit l'architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins des documents budgétaires

et des rapports au Parlement. Peu importe si l'organisation présente l'information dans le budget principal des dépenses, le RPP, le RMR ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements ont été apportés aux RPP en 2013-2014. Le RMR présente maintenant les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du RMR ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web du ministère. Ce nouveau tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les RPP et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournit un lien vers le nouveau tableau dans le site Web de l'organisation. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

Message de la ministre

L'honorable Rona Ambrose, C.P., députée, Ministre de la Santé



Notre gouvernement fait de la santé et de la sécurité des Canadiens une priorité. Comme le montre clairement le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), les familles canadiennes peuvent continuer à avoir confiance dans le système canadien de salubrité des aliments, qui demeure l'un des meilleurs du monde. Il démontre également l'engagement continu de notre gouvernement envers la collaboration, la clarté et la modernisation.

Collaboration

L'ACIA vise avant tout à atténuer les risques liés à la salubrité des aliments. La santé et le bien-être de la population, de l'environnement et de l'économie du Canada orientent la conception et l'élaboration de ses programmes.

Relevant du portefeuille de la Santé et en vertu du cadre d'application Aliments sains et salubres pour les Canadiens, l'ACIA entretient d'étroites relations de travail avec Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada, relations qui continuent de croître, fournissant une approche moderne et coordonnée en matière de salubrité des aliments.

Les trois piliers de ce cadre sont :

- la promotion;
- la prévention;
- la protection.

L'ACIA, en collaboration et en partenariat avec l'industrie, les consommateurs ainsi que les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, continue de travailler pour protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés aux maladies d'origine alimentaire et aux zoonoses. Cet engagement a été démontré avec succès dans le cadre de l'édition 2014 du Forum sur la réglementation des aliments sains et salubres qui s'est tenu en juin, à l'occasion duquel l'ACIA a ouvertement discuté avec les intervenants canadiens et étrangers des changements proposés pour mettre en application la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*.

Clarté

L'ACIA, un organisme à vocation scientifique, s'engage à faire preuve de transparence et à utiliser un langage simple pour mieux communiquer des renseignements complexes.

Voici quelques exemples clés de cet engagement :

- la mise en application de l'Outil d'étiquetage en ligne de l'ACIA en mars 2014. Cet outil offre aux consommateurs et à l'industrie un accès convivial à des renseignements sur les exigences réglementaires en matière d'étiquetage des aliments, comme des renseignements adaptés aux consommateurs et de l'information sur l'étiquetage des aliments;
- la communication proactive avec le public au sujet de rappels d'aliments, de mesures de mise en conformité et d'application de la loi ainsi que d'autres renseignements de l'ACIA au moyen des médias sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn);
- la préparation d'avis de rappel d'aliments, d'éléments infographiques et d'outils interactifs en ligne qui facilitent la compréhension des rappels et des processus de rappel.

Modernisation

L'ACIA poursuit ses objectifs de transformation et de modernisation en :

- continuant son travail et ses consultations actives relativement à la modernisation des règlements pour la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* depuis son adoption en novembre 2012;
- introduisant le projet de *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* en décembre 2013, qui offre des changements visant à renforcer la salubrité des produits agricoles, soit le premier maillon dans la chaîne alimentaire.

L'honorable Rona Ambrose, C.P., députée
Ministre de la Santé

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

1.1 Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Rona Ambrose, C.P., députée

Premier dirigeant : Bruce Archibald

Portefeuille ministériel : Santé

Année d'incorporation ou de création : 1997

Instruments habilitants :

Ensemble de l'ACIA

- Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des alimentsⁱ
- Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaireⁱⁱ

Salubrité des aliments

- Lois sur les aliments et droguesⁱⁱⁱ (dispositions relatives aux aliments)
- Loi sur la salubrité des aliments au Canada^{iv} (Quand elle entrera en vigueur, cette loi remplacera les lois suivantes) :
 - Loi sur les produits agricoles au Canada^v
 - Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation^{vi} (dispositions relatives aux aliments)
 - Loi sur l'inspection du poisson^{vii}
 - Loi sur l'inspection des viandes^{viii}

Protection des végétaux

- Loi sur les engrais^{ix}
- Loi sur la protection des obtentions végétales^x
- Loi sur la protection des végétaux^{xi}
- Loi sur les semences^{xii}

Santé des animaux

- Loi sur la santé des animaux^{xiii}
- Loi relative aux aliments du bétail^{xiv}

1.2 Contexte organisationnel

1.2.1 Raison d'être

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est le plus grand organisme canadien de réglementation à vocation scientifique. Elle compte dans l'ensemble du Canada 6 925¹ employés qui travaillent dans la région de la capitale nationale (RCN) et dans quatre secteurs opérationnels (la région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest).

L'ACIA s'est engagée à veiller à la santé et au bien-être de la population, de l'environnement et de l'économie du Canada en assurant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

L'ACIA élabore et offre des services d'inspection et autres pour :

- prévenir et gérer les risques liés à la salubrité des aliments;
- protéger les ressources végétales contre les ravageurs, les maladies et les espèces envahissantes;
- prévenir et gérer les maladies animales et les zoonoses;
- contribuer à la protection des consommateurs;
- faciliter l'accès aux marchés des aliments, des végétaux et des animaux du Canada.

Les activités de l'ACIA sont fondées sur des principes scientifiques, une gestion efficace des risques, un engagement en matière de service et d'efficacité ainsi que la collaboration avec des organismes canadiens et étrangers qui partagent ses objectifs.

1.2.2 Responsabilités

L'ACIA est chargée d'appliquer 13 lois fédérales et 38 règlements, de réglementer la salubrité et la qualité des aliments vendus au Canada, et de contribuer au maintien des ressources végétales et animales. En novembre 2012, la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* a reçu la sanction royale. Quand elle entrera en vigueur, cette loi entraînera l'application de nouvelles réglementations qui offriront le cadre juridique nécessaire pour renforcer de manière uniforme le système d'inspection des aliments au Canada. Elle intégrera et remplacera la *Loi sur l'inspection du poisson*, la *Loi sur les produits agricoles au Canada*, la *Loi sur l'inspection des viandes* et les dispositions relatives aux aliments de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*.

¹ Ce chiffre inclut les employés actifs ainsi que ceux en congé payé et non payé.

L'ACIA partage plusieurs de ses responsabilités essentielles avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les autorités provinciales, territoriales et municipales, le secteur privé et diverses autres parties intéressées. Elle travaille avec ses partenaires à appliquer des mesures de contrôle pour la salubrité des aliments, à gérer les risques et les urgences liés à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux, et à promouvoir l'élaboration de systèmes de contrôle de la salubrité des aliments et de lutte contre les maladies pour assurer la salubrité et la qualité supérieure des produits canadiens issus de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aquaculture et de la pêche. Parmi les activités de l'Agence, citons la vérification de la conformité des produits importés, l'agrément et l'inspection des établissements, l'analyse des aliments, des animaux, des végétaux et des produits connexes, ainsi que l'approbation de l'utilisation de nombreux intrants agricoles.

PRINCIPAUX PARTENAIRES FÉDÉRAUX DE L'ACIA

- Santé Canada
- Agence de la santé publique du Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Commission canadienne des grains
- Sécurité publique Canada
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada, y compris Service canadien des forêts
- Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
- Environnement Canada, y compris le Service canadien de la faune

En outre, l'ACIA prend part à des forums internationaux s'intéressant à l'élaboration de règles, de normes, de lignes directrices et de politiques internationales qui s'appuient sur des données scientifiques. Elle participe aussi à l'administration de comités sanitaires et phytosanitaires établis conformément à des ententes internationales et fait la promotion du système réglementaire canadien fondé sur des principes scientifiques auprès de nos partenaires commerciaux étrangers. L'ACIA prend part à des négociations pour résoudre des problèmes scientifiques et techniques, ce qui favorise l'accès des biens canadiens à divers marchés. Elle donne par ailleurs des avis scientifiques, élabore des technologies, offre des services d'analyse et mène des travaux de recherche en matière de réglementation.

À l'ACIA, les décisions sont fondées sur des données scientifiques recueillies en temps opportun, pertinentes et d'une grande qualité. L'élaboration des politiques ainsi que la conception et l'exécution des programmes reposent sur des prévisions et des avis scientifiques, l'évaluation des risques, l'influence de normes internationales, la recherche et le développement, de même que les services d'analyse.

1.2.3 Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

Pour préserver la salubrité des aliments et assurer la durabilité des ressources végétales et animales au Canada, l'ACIA doit atteindre le résultat stratégique suivant² : un approvisionnement alimentaire ainsi que des ressources animales et végétales sûrs et accessibles. L'Architecture d'alignement des programmes (AAP) montre comment l'Agence prévoit affecter et gérer ses ressources pour atteindre les résultats prévus. Ses priorités sont revues annuellement pour favoriser la gestion efficace des ressources dans le cadre de l'AAP. Les quatre domaines prioritaires établis pour 2012-2013 sont décrits de façon plus détaillée aux sections 1.5 et II.

1. Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

1.1 Programme : Programme de salubrité des aliments

1.1.1 Sous-programme : Viandes et volailles

1.1.2 Sous-programme : Oeufs

1.1.3 Sous-programme : Produits laitiers

1.1.4 Sous-programme : Poissons et produits de la mer

1.1.5 Sous-programme : Fruits et légumes frais

1.1.6 Sous-programme : Produits transformés

1.1.7 Sous-programme : Produits alimentaires importés et manufacturés

1.2 Programme : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

1.2.1 Sous-programme : Santé des animaux terrestres

1.2.2 Sous-programme : Santé des animaux aquatiques

1.2.3 Sous-programme : Aliments du bétail

1.3 Programme : Programme des ressources végétales

1.3.1 Sous-programme : Protection des végétaux

1.3.2 Sous-programme : Semences

1.3.3 Sous-programme : Engrais

1.3.4 Sous-programme : Droits de propriété intellectuelle

1.4 Programme : Collaboration internationale et ententes techniques

Services internes

² Un résultat stratégique est un avantage à long terme et durable pour les Canadiens qui découle du mandat et de la vision de l'Agence. Il s'agit de l'apport que l'Agence veut fournir à la population canadienne.

1.2.4 Priorités organisationnelles

Au cours de l'exercice 2013-2014, l'ACIA s'est concentrée sur quatre priorités. Le tableau qui suit résume son rendement quant à ces priorités. De plus amples renseignements sont fournis à la section II.

Priorité	Type ³	Résultats stratégiques ou programmes
Mettre l'accent sur la prévention afin d'atténuer les risques pour la santé des humains, des animaux et des écosystèmes;	Priorité déjà établie	Programme de salubrité des aliments, Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses, Programme des ressources végétales et Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
Sommaire des progrès		
<p>L'ACIA intègre des mesures de gestion des risques proactives et préventives à ses programmes, et met l'accent sur les partenariats et l'échange d'information, ce qui l'aidera à prévoir les problèmes, y compris les situations d'urgence, à les prévenir, à s'y préparer et à les gérer. En 2013-2014, l'ACIA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a poursuivi la modernisation de son cadre législatif et de son cadre réglementaire en vue de l'entrée en vigueur de la <i>Loi sur la salubrité des aliments au Canada</i> (LSAC) et en prévision de l'adoption de la <i>Loi sur la croissance dans le secteur agricole</i> (projet de loi C-18); • a réalisé des progrès relativement à l'élaboration et à la validation d'un modèle d'évaluation des risques pour les produits alimentaires. Une sensibilisation des parties intéressées a été entreprise. Lorsqu'il sera entièrement mis en œuvre, le modèle d'évaluation des risques offrira une méthode normalisée et uniforme de surveillance des activités pour tous les produits alimentaires; • a tenu, le 4 juin 2013, le Forum sur la réglementation de la salubrité des aliments, qui a lancé officiellement un certain nombre de consultations portant sur des initiatives clés en matière de salubrité des aliments et de protection des consommateurs, y compris le cadre réglementaire proposé; • a amélioré les contrôles dans les établissements agréés auprès du gouvernement fédéral afin d'assurer la conformité continue des produits de viandes aux règlements fédéraux, et d'atténuer les risques associés à l'<i>E.coli</i> O157:H7; • a mené, dans le cadre de l'initiative de renouvellement de la réglementation sur les aliments du bétail, des consultations avec des parties intéressées clés en vue d'accroître la salubrité des aliments du bétail et de prévenir la transmission de maladies dans la chaîne alimentaire; • a fourni des documents éducatifs en vue de détecter rapidement et d'étudier les plantes domestiques envahissantes; 		

³ Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.

Sommaire des progrès suite

- a signé un accord de zonage avec les États-Unis, qui établit un mécanisme d'atténuation de l'incidence de l'éclosion d'une maladie et pourrait faciliter la reprise rapide des activités commerciales dans les zones exemptes de maladie;
- sous la direction du vétérinaire en chef du Canada, a collaboré et a régulièrement ouvert le dialogue avec les intervenants fédéraux, provinciaux et de l'industrie afin de faciliter une approche coordonnée pour lutter contre la diarrhée épidémique porcine (DEP) avant et après son introduction au Canada en vue de limiter l'incidence de cette maladie. À titre d'exemple, le vétérinaire en chef a animé un forum sur la DEP qui a servi de tribune aux parties intéressées pour ouvrir le dialogue sur l'expérience que possèdent les États-Unis et le Canada en ce qui a trait à cette maladie;
- a conçu un modèle d'inspection intégré des aliments en vue d'améliorer l'inspection des aliments et de mettre en œuvre une approche unique d'inspection axée sur les risques pour tous les produits, y compris la conception de processus opérationnels normalisés et d'une efficacité accrue à l'échelle de l'Agence;
- a coordonné, en collaboration avec le département de l'Agriculture des États-Unis, des évaluations de pays régis par une réglementation sur une espèce envahissante particulièrement destructrice, la spongieuse rose, et a travaillé en partenariat avec les États-Unis pour gérer les risques associés à cette espèce nuisible dans les pays d'origine;
- a travaillé avec la Convention internationale pour la protection des végétaux ainsi que des partenaires commerciaux pour améliorer la mise en application de normes internationales concernant des mesures phytosanitaires qui limiteront le déplacement des plantes nuisibles et pour concevoir des normes qui seront efficaces à cet égard.

Priorité	Type ³	Résultats stratégiques ou programmes
Le rôle de l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation efficace sera renforcé par l'attention accrue accordée à l'excellence du service.	Priorité déjà établie	Programme de salubrité des aliments, Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses, Programme des ressources végétales et Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
Sommaire des progrès		
<p>Le renforcement de la culture de prestation de services axée sur les citoyens améliorera l'exécution des programmes et accroîtra la confiance des parties intéressées (à l'échelle nationale et internationale) envers l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation crédible et fiable.</p> <p>L'ACIA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a mobilisé les parties intéressées pour qu'elles élaborent des recommandations quant à un système d'étiquetage des aliments plus moderne et plus novateur; • a conçu le modèle de Centre d'administration (CdA), lancé le 1er avril 2014, en vue de centraliser et de regrouper l'administration des autorisations nationales et liées à l'importation (licences, permis et enregistrements); • a continué de concevoir des normes de service, en parallèle avec la révision des frais d'utilisation de toutes les autorisations assorties de services tarifés, dans le cadre de l'initiative de modernisation de la réglementation par l'Agence; • a réalisé l'initiative sur les documents d'orientation de l'Agence, qui fait en sorte que les documents d'orientation officiels de l'ACIA utilisés par les inspecteurs et les industries sont accessibles à un emplacement en ligne central; • a conclu avec la Chine une entente mutuellement acceptable visant à faciliter le commerce de la nourriture pour animaux domestiques. Par conséquent, les usines canadiennes de nourriture pour animaux domestiques peuvent désormais exporter leurs produits en Chine, ce qui élargit donc les occasions d'accès au marché; • a continué à travailler avec l'industrie à l'élaboration de normes de biosécurité pour les secteurs des végétaux et des animaux et a mis à niveau les codes de pratique relatifs au bien-être des animaux; • a utilisé les renseignements obtenus auprès du Bureau de traitement des plaintes et des appels et a cerné des occasions d'améliorer le service; • a continué d'élargir la publication sur son site Web de renseignements destinés aux consommateurs et aux intervenants. 		

Priorité	Type ³	Résultats stratégiques ou programmes
L'ACIA s'adapte et évolue en fonction des nouvelles exigences, notamment en insistant sur l'excellence du rendement à l'interne.	Priorité déjà établie	Tous les programmes
Sommaire des progrès		
<p>L'optimisation du rendement permettra à l'ACIA d'évaluer l'efficacité de ses politiques et de ses programmes, et d'affecter des ressources aux secteurs présentant les risques les plus élevés. En 2013-2014, l'ACIA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a conçu et mis en œuvre le Cadre de gestion des biens immobiliers en vue de définir et d'uniformiser les responsabilités en matière de gestion des biens immobiliers; • a amélioré la planification de l'approvisionnement stratégique en mettant celle-ci en correspondance avec la planification des projets et de programme à l'échelle de l'Agence; • a conçu des outils de production de rapports à l'interne pour faire en sorte que les discussions et les mesures puissent mettre en évidence les problèmes potentiels; • a offert une formation aux termes du cadre d'inspection modernisé. 		

Priorité	Type ³	Résultats stratégiques ou programmes
Mettre l'accent sur les ressources humaines en leur offrant de la formation et des outils.	Priorité déjà établie	Tous les programmes
Sommaire des progrès		
<p>Le fait de privilégier les talents divers, tout en offrant de la formation et des outils modernes, garantira à l'ACIA des employés stables et qualifiés, satisfaits et capables de s'adapter. En 2013-2014, l'ACIA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a mis en œuvre le nouveau cadre de dotation et le nouveau modèle de prestation de services; • a mis en œuvre un centre de communication multicanal des RH (c.-à-d. par téléphone, par courriel ou par la poste) qui a simplifié la prestation des services et accru l'efficacité et l'efficacité des gestionnaires et des employés; • a mis sur pied l'école des superviseurs afin de doter les nouveaux superviseurs des compétences relatives à la gestion du personnel et aux RH leur permettant de bien diriger leurs employés au sein de la nouvelle culture de l'Agence. En 2013-2014, cette école a été mise à l'essai et a offert sept séances de formation, soit six en anglais et une en français, permettant à 125 superviseurs d'être formés. 		

1.2.5 Analyses des risques

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est chargée de la détection et de la gestion des risques qui pèsent sur l'approvisionnement alimentaire et les ressources végétales et animales indispensables à la sécurité alimentaire et à la prospérité économique. Elle a donc élaboré un système de gestion intégrée des risques qui fait partie intégrante de ses activités d'élaboration de politiques, d'établissement des priorités, de planification, de ressourcement, de prestation de services, d'examen et de production de rapports.

La grande majorité des risques qui s'inscrivent dans le mandat de l'Agence sont gérés de concert avec de nombreux partenaires et intervenants, au Canada comme à l'étranger. Les facteurs qui influent sur les principaux risques stratégiques que doit affronter l'Agence sont notamment :

- l'émergence de nouveaux agents pathogènes, attribuable à l'accroissement du commerce et des déplacements internationaux, à l'adaptation microbienne, à l'évolution des méthodes de production et de distribution ainsi qu'à la démographie et au comportement humain;
- une meilleure compréhension de la convergence des questions de santé humaine et animale et de santé des écosystèmes;
- l'émergence de chaînes d'approvisionnement mondiales, qui ont radicalement changé la façon de produire, de transformer, de conditionner, de distribuer et de vendre les produits agricoles;
- l'augmentation et la diversification des produits importés au Canada;
- l'élargissement des possibilités d'exportation pour les producteurs canadiens, combiné à l'évolution des normes mondiales et à des conditions plus strictes;
- le développement rapide des méthodes de transformation et de fabrication, qui oblige à adapter rapidement les cadres législatif et réglementaire pour suivre le rythme;
- des intervenants et des consommateurs de plus en plus informés et exigeants, et de moins en moins disposés à prendre des risques;
- un consensus international grandissant quant à la nécessité de se doter de normes et de méthodes scientifiques communes pour assurer la surveillance de l'industrie et soutenir le commerce mondial de produits agroalimentaires.

Une des pierres angulaires du processus de gestion des risques de l'ACIA est l'élaboration du profil de risque de l'Agence. Le profil de risque pour 2013 recense les principaux risques auxquels est exposée l'Agence, et détermine des stratégies visant à réduire l'exposition au risque à des seuils tolérables. Les résultats de l'exercice d'établissement du profil de risque ont directement orienté les priorités énoncées à la section 1.5 ainsi que les stratégies présentées dans l'ensemble du présent RMR.

Le **Tableau 1** résume les principaux risques stratégiques de l'ACIA et les réponses prévues à ces risques, et souligne ce qui a été accompli en 2013-2014 en vue de réduire les risques au minimum. Les risques énumérés ci-dessous ont été recensés dans le RPP de 2013-2014. Compte tenu du fait que les principaux risques de l'Agence restent inchangés et que les stratégies de réaction se mettent en place à long terme, les réactions aux risques n'ont pas beaucoup changé depuis le dernier rapport. Tous les risques de l'Agence ont un

lien avec les résultats stratégiques de l'ACIA concernant la sécurité et l'accessibilité de l'approvisionnement alimentaire ainsi que des ressources végétales et animales.

Tableau 1 : Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque ⁴	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p>Information de gestion et infrastructure de gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI) :</p> <p>Menace potentielle : La capacité de prendre des décisions fondées sur les risques en raison d'un manque d'information et de données exactes, utiles et fournies en temps opportun.</p> <p>Les besoins d'information diversifiée de l'Agence et sa présence nationale ont pour effet que son infrastructure de GI/TI repose sur un ensemble complexe d'équipements nouveaux et anciens servant à gérer ses bases de données et ses systèmes de GI/TI. Les différences dans la collecte, l'analyse et l'utilisation de l'information dans les multiples systèmes et équipements peuvent gêner la communication de l'information et la prise de décisions opérationnelles et réglementaires en temps opportun.</p>	<p>Plan de campagne de GI/TI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une politique pour la documentation : des décisions et des mesures relatives à la GI; des normes et des lignes directrices en matière de sécurité de la TI; d'un plan d'application opérationnelle modernisé. • Amorce de la conception de la nouvelle Plateforme de prestation électronique de services (PPES) pour soutenir le régime d'inspection modernisé de l'Agence et améliorer la prise de décisions fondée sur les risques. <p>Centre de gestion de l'information opérationnelle (CGIO)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception et mise en œuvre d'un tableau de bord de surveillance trimestrielle du rendement qui met mieux en évidence les domaines opérationnels de première ligne nécessitant l'attention de la haute direction. • Mise en œuvre d'un modèle de gouvernance de gestion de l'information. <p>Renforcement de la planification, de la production de rapports et du suivi du rendement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement du cadre des processus de planification par l'intégration des leçons apprises, des nouvelles réalités et des évaluations en temps voulu des risques. • Mise en œuvre d'un cadre normalisé de production semestrielle de rapports en vue d'effectuer le suivi des progrès réalisés, conformément aux priorités de l'Agence, et de servir de complément au tableau de bord opérationnel pour la production de rapports à l'intention de la haute direction. <p>Programme de gestion des connaissances en milieu de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prestation du Programme de gestion des connaissances en milieu de travail afin de mettre à niveau les ordinateurs de bureau. 	<p>Lien avec le résultat stratégique de l'ACIA, à savoir un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.</p>

⁴ L'Agence s'est engagée à la réalisation des résultats ci-dessous dans son Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque ⁴	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p>Efficacité des inspections :</p> <p>Menace potentielle : La capacité d'avoir l'efficacité nécessaire en matière d'inspection pour prévenir et détecter rapidement les menaces relatives à la salubrité des aliments et aux ressources végétales et animales et pour intervenir promptement.</p> <p>L'Agence est responsable de 14 programmes d'inspection élaborés indépendamment les uns des autres, chacun ayant des exigences diverses et complexes en matière de formation, de collecte de données et de vérification de la conformité de l'industrie qui diffèrent selon les produits réglementés. Actuellement, la multiplicité des programmes de formation et des systèmes de GI/ TI servant à traiter divers aspects des procédures d'inspection, des outils et de la collecte d'information pèse sur l'utilisation efficace des ressources de l'Agence.</p>	<p>Renouvellement des dispositions législatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'ébauches de nouveaux règlements visant l'inspection des aliments, en ce qui a trait aux homologations, au commerce, à la traçabilité, aux plans de contrôle préventif et aux exigences relatives à la salubrité alimentaire, en vue de l'entrée en vigueur de la <i>Loi sur la salubrité des aliments au Canada</i>. • Élaboration de l'ensemble des politiques et des nouveaux documents d'orientation du cadre du Programme de salubrité des aliments en vue de favoriser la conformité et d'aider à la mise en œuvre du nouveau règlement proposé visant l'inspection des aliments. • Proposition du projet de loi C-18, <i>Loi sur la croissance du secteur agricole</i>, déposé devant le Parlement en décembre 2013. Ce projet de loi propose de modifier certaines lois qui s'appliquent au secteur agricole. <p>Initiative de modernisation des activités d'inspection</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une stratégie de promotion de la conformité en vue d'augmenter la sensibilisation, d'améliorer la compréhension et de favoriser l'amélioration continue des inspections. • Mise en œuvre d'un modèle d'inspection révisé. <p>Cadre et nouvelle conception du Programme de salubrité des aliments</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception d'un modèle d'évaluation des risques en appui au plan de modernisation des inspections des aliments qui bénéficiera de 100 millions de dollars sur cinq ans, en vertu du Plan d'action économique 2011. • Achèvement du modèle intégré d'inspection de l'Agence, un modèle amélioré permettant une prestation de programmes plus uniforme et fondée sur les risques. • En soutien au modèle de modernisation des activités d'inspection et en réponse aux recommandations de l'enquête indépendante sur le rappel des produits de XL Foods, création d'équipes de vérification de l'inspection afin de surveiller le rendement du système d'assurance de la salubrité des aliments du Canada. 	<p>Lien avec le résultat stratégique de l'ACIA, à savoir un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.</p>

Risque	Stratégie d'atténuation du risque ⁴	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p>Capacité scientifique : Menace potentielle : La capacité des services scientifiques de s'adapter et de réagir en temps opportun.</p> <p>Les progrès scientifiques et technologiques accroissent la complexité des produits réglementés par l'Agence. En outre, de plus en plus de pays s'entendent sur la nécessité d'utiliser des normes et des méthodes scientifiques semblables pour surveiller l'industrie et les activités commerciales du secteur agroalimentaire mondial. L'Agence doit pouvoir compter sur des employés et des installations de laboratoire modernes correspondant à l'évolution des méthodes de production et des exigences mondiales.</p>	<p>Stratégie relative aux infrastructures de laboratoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribution de contrats d'ingénierie et de conception, et livraison d'équipement moderne de laboratoire pour l'assurance de la salubrité des aliments aux laboratoires de Saint-Hyacinthe et de Toronto. <p>Modernisation des Ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du nouveau cadre de dotation et du modèle de prestation de services. <p>Augmentation de la capacité d'intervention des laboratoires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Embauche de scientifiques hautement qualifiés dans des laboratoires cibles. • Amorçe de l'élaboration d'un programme de formation en génomique et d'un plan de travail de mise au point de méthodes. <p>Amélioration de la surveillance et des prévisions</p> <ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et d'autres ordres de gouvernement, élaboration d'une stratégie de mise sur pied d'un réseau d'information national sur la salubrité alimentaire qui contribuera à prévoir et à détecter les toxi-infections alimentaires, et à intervenir, le cas échéant. 	<p>Lien avec le résultat stratégique de l'ACIA, à savoir un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.</p>

Risque	Stratégie d'atténuation du risque ⁴	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p>Cadres législatif, réglementaire et des programmes :</p> <p>Menace potentielle : La capacité du cadre actuel des lois, des règlements et des programmes de soutenir l'exécution efficace du mandat de l'Agence.</p> <p>Les progrès rapides des techniques de fabrication et de transformation ont donné lieu à une augmentation considérable de la vitesse, du volume et de la diversité de la production, et incitent à adapter les cadres législatif et réglementaire. Les lois et les règlements déterminent l'élaboration et la mise en œuvre des programmes qui réglementent les nouveaux produits et soutiennent la compétitivité au sein de l'industrie.</p>	<p>Renouvellement des dispositions législatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la <i>Loi sur la salubrité des aliments au Canada</i> • Dépôt devant le Parlement du projet de loi sur la salubrité des aliments. <p>Projet de réglementation pluriannuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de la réglementation des semences, des engrais et des aliments du bétail • Remplacement des 13 règlements alimentaires existant par un ensemble unique de règlements visant l'inspection des aliments et un programme des aliments unique avec des documents d'orientation connexes. • Refonte de la <i>Loi sur la protection des obtentions végétales</i> en vue d'améliorer la protection et les avantages pour les obtenteurs. <p>Cadres et révision du Programme de salubrité des aliments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise à l'essai d'une méthode structurée d'analyse des risques et des dangers afin de déterminer la fréquence, l'intensité et le type de supervision requise. • Mise en œuvre d'un projet pluriannuel consistant à établir 16 centres d'expertise dans tout le Canada. Chaque centre d'expertise offrira une meilleure uniformité en ce qui concerne l'interprétation du programme et une meilleure prestation aux inspecteurs de première ligne de l'ACIA, ainsi qu'aux parties réglementées, tout en renforçant l'expertise des programmes et l'expertise administrative afin d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et la qualité de la prestation de services. La plupart des efforts réalisés dans ce domaine pour l'année 2013-2014 ont consisté à bâtir l'infrastructure à l'appui des centres d'expertise. <p>Frais d'utilisation/modernisation des normes de service</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'examen des frais d'utilisation associés à quatre programmes majeurs, soit le Programme de la santé des animaux, le Programme du poisson et des produits de la mer, le Programme d'inspection des viandes (bétail et classification des carcasses de volaille) et le Programme de protection des végétaux. 	<p>Lien avec le résultat stratégique de l'ACIA, à savoir un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.</p>

Risque	Stratégie d'atténuation du risque ⁴	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p>Cadres législatif, réglementaire et des programmes <i>suite</i></p>	<p>Affaires et certification électroniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la modernisation des cadres et des outils, notamment mise en œuvre d'une interface électronique ayant facilité le commerce. 	
<p>Gestion du changement :</p> <p>Menace potentielle : La capacité de gestion efficace continue du changement.</p> <p>L'évolution mondiale des facteurs économiques, sociaux et environnementaux influence l'environnement réglementaire et commercial dans lequel travaille l'Agence. Par conséquent, les contraintes budgétaires prennent plus d'importance, tout comme la nécessité qui en découle d'innover afin de préserver, voire d'accroître, l'efficacité de l'Agence dans l'accomplissement de son mandat.</p>	<p>Parmi les mesures que nous avons adoptées en vue de gérer ce risque, citons la création du Bureau de la transformation de l'Agence (BTA) et d'une structure de gouvernance comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une capacité de gestion de projets propre; • une gouvernance simplifiée; • des systèmes communs. <p>Stratégie de modernisation des Ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la modernisation de la gestion du personnel, grâce à un nouveau cadre de dotation qui met l'accent sur la gestion des talents, ce qui influera sur le processus de formation, de recrutement et de maintien en poste. <p>Renforcement des valeurs et de l'éthique grâce aux Profils de risque éthique (PRÉ)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement de PRÉ complets pour chaque Direction qui comprennent des plans détaillés de traitement des risques. <p>Renforcement de la planification, de la production de rapports et du suivi du rendement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise en œuvre d'un système stratégique et opérationnel amélioré pour la planification, la surveillance et la production de rapports reposant sur la prestation d'un processus d'orientation opérationnelle fondé sur des données scientifiques claires et sur les risques. Ce processus a contribué à l'utilisation efficace et rentable des ressources d'inspection, a amélioré l'échange général de renseignements entre les directions générales et a accru l'uniformisation de la conception des programmes, en ce qui a trait à la capacité de la prestation opérationnelle de tous les programmes. 	<p>Lien avec le résultat stratégique de l'ACIA, à savoir un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.</p>

Risque	Stratégie d'atténuation du risque ⁴	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Gestion du changement <i>suite</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement du cadre des processus de planification en vue de tenir compte des leçons apprises et des nouvelles réalités, ainsi que d'intégrer des évaluations en temps voulu des risques. • Mise en œuvre d'un cadre normalisé de production semestrielle de rapports en vue d'effectuer le suivi des progrès réalisés, conformément aux priorités de l'Agence, et de servir de complément au tableau de bord opérationnel pour la production de rapports à l'intention de la haute direction. <p>Amélioration de la gestion de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la phase 3 du Programme d'amélioration de la gestion des projets (PAGP), qui met l'accent sur le mûrissement de la gestion de projet à l'aide du cadre gestion des projets de l'organisation. <p>Amélioration de la participation interne et du public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied de canaux de communication et de prise décisionnelle plus précis, grâce à la mise à jour du mandat des comités de secteurs d'activité. • Poursuite de la participation du public à propos d'initiatives clés de l'Agence, notamment une consultation au sujet de l'ébauche du règlement de la nouvelle <i>Loi sur la salubrité des aliments au Canada</i> par l'intermédiaire du forum sur les aliments de l'Agence et de partenariats établis avec d'autres organismes gouvernementaux en vue d'accroître la sensibilisation du public relativement à la salubrité des aliments. 	

Risque	Stratégie d'atténuation du risque ⁴	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p>Transparence et mise à profit des relations :</p> <p>Possibilité :</p> <p>Occasion, pour l'Agence, d'accroître sa transparence et sa responsabilisation envers ses intervenants.</p> <p>L'échange d'information permet aux parties réglementées de prendre des mesures pour veiller à respecter les exigences et aide le public à mieux connaître le marché canadien et à lui faire davantage confiance. Il existe diverses méthodes pour dialoguer et collaborer avec l'industrie, les autres intervenants gouvernementaux et la population afin de s'entendre sur des résultats qui profitent à tous.</p>	<p>Participation du public et de l'industrie en vue de l'adoption de la <i>Loi sur la salubrité des aliments au Canada</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la participation et de la consultation à grande échelle au sujet de l'ébauche du règlement de la nouvelle <i>Loi sur la salubrité des aliments au Canada</i> par l'intermédiaire du forum sur les aliments de l'Agence et de partenariats établis avec d'autres organismes gouvernementaux en vue d'accroître la sensibilisation du public relativement à la nouvelle loi et à la salubrité des aliments en général. <p>Plateforme de prestation électronique de services (PPES)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la conception de la PPES, une plateforme qui permettra aux citoyens, à l'industrie et aux partenaires du commerce international de jouer plus facilement leurs rôles respectifs et de procéder régulièrement à des transactions commerciales avec l'Agence, notamment l'obtention de certificats d'exportation électroniques, par l'intermédiaire de protocoles d'échange de renseignements sécurisés. <p>Frais d'utilisation/modernisation des normes de service</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'examen des frais d'utilisation associés à quatre programmes majeurs afin de mettre à jour les avis de frais d'utilisation et d'établir des normes de service favorisant la prévisibilité de la prestation des services. <p>Initiatives de réduction du fardeau administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la coordination parmi les organismes de réglementation : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Renouvellement de la réglementation visant les produits laitiers ◦ Intégration d'un réseau de laboratoires • Adoption d'une démarche orientée sur le service aux parties réglementées : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Poursuite de la mise en œuvre de l'initiative de transparence de l'ACIA 	<p>Lien avec le résultat stratégique de l'ACIA, à savoir un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.</p>

Risque	Stratégie d'atténuation du risque ⁴	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p>Transparence et mise à profit des relations <i>suite</i></p>	<p>Mise à profit des relations (participation à l'échelle internationale)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un cadre stratégique international à l'échelle de l'Agence en 2013-2014. Poursuite de l'engagement et de la collaboration avec les homologues responsables de la réglementation et les organismes internationaux pertinents pour aider à l'élaboration de normes internationales. • Collaboration avec les intervenants de l'industrie et les homologues des États-Unis en vue de faire progresser les initiatives Par-delà les frontières et du Conseil de coopération en matière de réglementation. 	
<p>Gestion des urgences : Menace potentielle : La capacité de réagir en cas de situations d'urgence multiples, simultanées ou d'envergure.</p> <p>L'ACIA est bien préparée et a la capacité d'intervenir en cas d'urgence. Toutefois, les menaces pour l'environnement évoluent constamment, ce qui exige une mise à jour périodique des plans et des mesures d'urgence afin de gagner en efficacité pour permettre à l'Agence de maintenir un minimum d'activités essentielles pendant les situations d'urgence.</p>	<p>Maintien, surveillance et amélioration, le cas échéant, des stratégies de préparation et d'atténuation, en vue d'affronter les situations d'urgence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement d'un plan stratégique de gestion des urgences (PSGU) de l'Agence et transmission ce de plan à Sécurité publique Canada, en décembre 2013. 	<p>Lien avec le résultat stratégique de l'ACIA, à savoir un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.</p>

1.3 Dépenses réelles

La hausse de 74,4 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles est attribuable à la hausse des dépenses des crédits statutaires, aux activités supplémentaires financées en vertu du *Budget supplémentaire des dépenses de 2013-2014*, ainsi qu'aux dépenses engagées pour le compte du Conseil du Trésor (prestations parentales et de maternité, droits pour cessation de service, etc.), pour lesquelles l'Agence reçoit des affectations de crédits du Conseil du Trésor. Une importante portion de cette augmentation est associée aux paiements compensatoires versés en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*. De nouvelles ressources pour la mise en œuvre de l'initiative du système de vérification des inspections et un transfert de ressources d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, conformément à un protocole d'entente pluriannuel sur le cadre stratégique Cultivons l'avenir 2, ont également contribué à cette augmentation. En outre, le report en 2013-2014 de crédits de l'exercice précédent a permis à l'Agence de gérer les exigences opérationnelles et d'investir dans des initiatives et des priorités, notamment à l'égard de la salubrité alimentaire.

L'augmentation nette tient compte des initiatives d'économies récentes adoptées par le gouvernement, du transfert à l'Agence de la santé publique du Canada des responsabilités et des ressources relatives aux dangers biologiques, ainsi que du transfert de ressources à Services partagés Canada en vue de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires.

La diminution de 60 équivalents temps plein (ETP) entre les ressources prévues et réelles est principalement liée aux réductions provenant de la mise en œuvre d'économies récentes, au transfert des responsabilités et des ressources relatives aux dangers biologiques à l'Agence de la santé publique du Canada, aux retards de certains projets et initiatives, ainsi qu'aux compensations des investissements de l'Agence dans des initiatives et des priorités. L'Agence a réalisé ces économies principalement grâce à des gains d'efficacité, sans réductions d'effectifs ni suppressions de programmes qui auraient fatalement eu des répercussions sur la salubrité des aliments ou sur la santé et la sécurité des Canadiens.

Une comparaison des autorisations totales disponibles et des dépenses réelles révèle des autorisations non utilisées de 49,3 millions de dollars en 2013-2014. L'Agence a particulièrement manqué de ressources en 2013-2014 en vue de reporter des autorisations en 2014-2015, principalement afin de régler des ententes prévisibles relatives à des négociations collectives.

Une analyse de variance est fournie pour chaque programme; prière de consulter le programme pertinent à la section II du présent document. La section II comporte également des renseignements de niveau inférieur à propos de l'Architecture d'alignement des programmes de l'Agence approuvée par le Conseil du Trésor, au niveau des sous-programmes. Les variances de sous-programmes inférieures à 5,0 millions de dollars et à 10 % de variation ne répondent pas aux critères de l'ACIA obligeant cette dernière à expliquer la variance.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
687 885 404	731 351 825	855 094 470	805 751 653	74 399 828

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014	Actuel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
6 438	6 378	(60)

⁵ L'équivalent temps plein (ETP) est une unité de mesure de l'utilisation de ressources humaines. Il permet de calculer le nombre d'heures désignées de travail par rapport au nombre total d'heures de travail régulier (37,5 heures par semaine sur une période de 12 mois). Par exemple, un employé qui travaille à mi-temps (18,75 heures par semaine) pendant 12 mois représente un ETP de 0,5.

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultats stratégique, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues			Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées		
		2013-2014	2014-2015	2015-2016		2013-2014	2012-2013	2011-2012
Résultats stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles								
Programme de salubrité des aliments	312 185 374	352 681 060	320 982 081	316 858 810	394 119 558	364 310 525	353 600 998	328 935 486
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	131 587 718	131 999 425	90 674 321	90 560 216	195 453 317	187 939 265	175 425 417	140 272 362
Programme des ressources végétales	84 260 734	84 692 441	75 532 299	75 236 980	90 803 236	86 537 966	88 983 164	83 964 960
Collaboration internationale et ententes techniques	31 697 693	31 697 647	25 382 494	25 382 494	37 154 661	35 004 557	33 338 750	34 859 200
Total partiel – Résultat stratégique	559 731 519	601 070 573	512 571 195	508 038 500	717 530 772	673 792 313	651 348 329	588 032 008
Services internes	128 153 885	130 281 252	109 004 540	108 873 224	137 563 698	131 959 340	130 707 396	149 664 349
Total partiel	687 885 404	731 351 825	621 575 735	616 911 724	855 094 470	805 751 653	782 055 725	737 696 357

1.4 Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

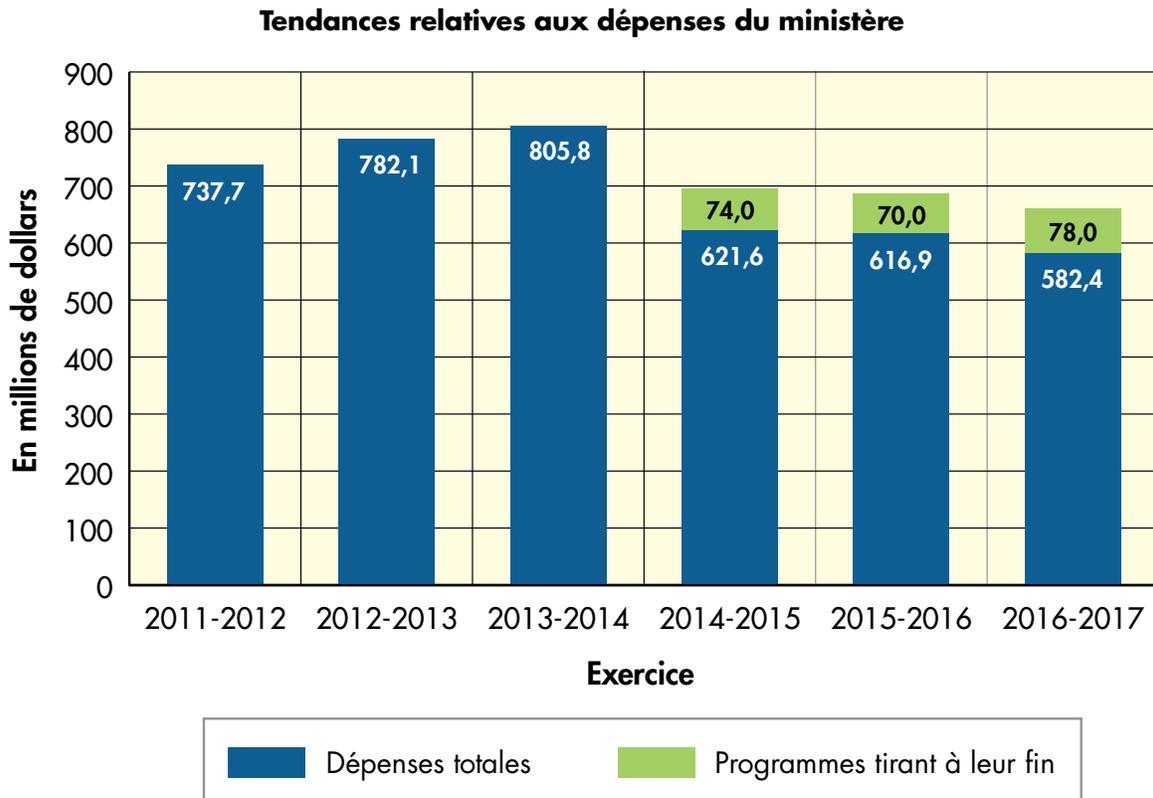
Harmonisation des dépenses réelles pour 2013-2014 avec le cadre pangouvernemental^{xv} (dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultats du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2013-2014
Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles	Programme de salubrité des aliments	Affaires sociales	Des Canadiens en bonne santé	364 310 525
	Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	Affaires sociales	Des Canadiens en bonne santé	187 939 265
	Programme des ressources végétales	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	86 537 966
	Collaboration internationale et ententes techniques	Affaires internationales	Un Canada prospère grâce au commerce international	35 004 557

Total des dépenses par secteur de dépenses (dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	84 692 441	86 537 966
Affaires sociales	484 680 485	552 249 790
Affaires internationales	31 697 647	35 004 557
Affaires gouvernementales	0	0

1.5 Tendances relatives aux dépenses du ministère



De 2011-2012 à 2013-2014, les dépenses totales de l'Agence ont augmenté d'environ 9 %. Cette situation découle : de financement supplémentaire reçu pour des initiatives telles que l'Initiative de modernisation en matière de salubrité des aliments et l'initiative du système de vérification des inspections; du transfert de ressources d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour le Portail national d'information sur la traçabilité et le cadre stratégique Cultivons l'avenir 2; d'une importante augmentation des dépenses en matière d'indemnités réglementaires. Elle tient aussi compte : du transfert de ressources à Services partagés Canada (SPC) en vue de regrouper, de simplifier et d'améliorer les services de gestion de l'information et de technologies de l'information du gouvernement; du transfert à l'Agence de la santé publique du Canada des responsabilités et des ressources relatives aux dangers biologiques; ainsi que des réductions découlant des initiatives de réduction des coûts adoptées par le gouvernement. L'Agence a réalisé ces économies principalement grâce à des gains d'efficacité, sans réductions d'effectifs ni suppressions de programmes qui auraient fatalement eu des répercussions sur la salubrité des aliments ou sur la santé et la sécurité des Canadiens.

Soulignons que le budget de 2014 prévoyait 390 millions de dollars sur cinq ans pour l'ACIA. En plus du renouvellement des activités de gestion concernant l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) (incluses en tant que programme temporisé dans le tableau ci-dessus), le budget de 2014 prévoyait un financement pour l'ACIA en vue de mettre en œuvre de nouvelles initiatives afin de renforcer le système d'assurance de la salubrité des aliments du Canada et de mieux protéger les familles canadiennes. Ces nouvelles ressources ne peuvent pas être incluses dans les dépenses prévues de l'ACIA ou les tendances relatives aux dépenses du ministère tant qu'elles ne sont pas approuvées par le Parlement.

En ce qui concerne la mise en œuvre d'initiatives précises de réduction des coûts, des économies de l'ordre de 55,8 millions de dollars sont actuellement réalisées, grâce : à des gains d'efficacité, par exemple le partage de services administratifs communs entre l'ACIA et Agriculture et Agroalimentaire Canada; à des changements apportés à des programmes en vue d'améliorer les services et de faciliter le commerce, par exemple la mise en œuvre de changements convenus avec les provinces relativement à la prestation de certaines activités d'inspection relevant de la compétence provinciale; à des interventions plus efficaces à l'égard des maladies animales et des phytovirus. Aucune de ces mesures n'a de répercussions sur la prestation des services de première ligne de l'ACIA concernant la salubrité des aliments.

1.6 Budget des dépenses par crédits votés

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et ses dépenses législatives de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, veuillez consulter les Comptes publics du Canada de 2014, sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.^{xvi}

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

La présente section décrit les activités prévues par l'ACIA pour atteindre son résultat stratégique en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont les priorités du gouvernement et de l'Agence, le profil de risque de l'Agence, de même que l'application des leçons apprises. Celles-ci peuvent provenir de diverses sources, comme les vérifications internes et externes, les évaluations de programmes internes, les commentaires et consultations des parties intéressées, les mesures du rendement (y compris la gestion de la qualité) et les analyses structurées ultérieures à divers incidents, notamment des éclosions de maladies animales ou des rappels liés à de graves problèmes de salubrité des aliments. Cette section présente les domaines clés sur lesquels l'ACIA a concentré ses efforts au cours du dernier exercice.

Évaluation des objectifs de rendement

Les objectifs de rendement des taux de conformité sont des objectifs qualitatifs ou quantitatifs établis par l'ACIA qui servent de fondement pour mesurer le rendement des parties réglementées et de l'Agence à l'égard de l'atteinte des résultats escomptés. Les objectifs établis dans ce rapport visent les secteurs de programme essentiels et reposent sur les moyennes passées du rendement réel ou sur les résultats attendus des programmes en place (p. ex. le taux de conformité de l'industrie aux normes réglementaires). L'ACIA a évalué le degré d'atteinte ou de dépassement du rendement prévu, et analysé les cas où le rendement n'avait pas atteint l'objectif fixé. Les objectifs des programmes de surveillance des activités diffèrent de ceux des programmes axés sur des secteurs de non-conformité précis. En ce qui concerne les taux de conformité, l'ACIA considère que l'objectif prévu est « atteint » quand l'écart lié au rendement est de +/- 1 %.

2.1 Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

L'ACIA vise avant tout à atténuer les risques liés à la salubrité des aliments. La santé et le bien-être de la population, de l'environnement et de l'économie du Canada orientent la conception et l'élaboration de ses programmes. En collaboration et en partenariat avec l'industrie, les consommateurs ainsi que des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, l'ACIA poursuit ses efforts pour protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé qui sont liés aux aliments et aux zoonoses.

Reconnaissant que la prospérité économique actuelle et future des secteurs canadiens de l'agriculture et de la foresterie repose sur des ressources animales et végétales durables et saines, l'ACIA a continué d'améliorer la conception et la mise en œuvre de son programme dans les domaines de la santé des animaux et des ressources végétales afin de réduire au minimum et de gérer les risques. En vue de protéger l'environnement naturel

contre des maladies animales et végétales, des parasites d'animaux et des phytoravageurs envahissants, l'ACIA a travaillé de façon intensive pour protéger la biodiversité environnementale.

L'ACIA a aussi centré ses efforts sur plusieurs initiatives horizontales qui concourent à la protection des consommateurs. Parmi ces initiatives, on compte l'élaboration de l'approche pour la modernisation continue de l'étiquetage des aliments, un accent mis sur la transparence et la poursuite d'un grand nombre de ses activités opérationnelles quotidiennes, comme la diffusion auprès du public d'avis de rappel d'aliments et de signalisation d'allergies et la réalisation d'opérations éclair aux postes frontaliers pour intercepter les importations de produits alimentaires qui pourraient menacer la santé des Canadiens.

L'ACIA a commencé à mettre en œuvre son projet pluriannuel consistant à établir 16 centres d'expertise dans tout le Canada. Chaque centre d'expertise offrira une meilleure uniformité en ce qui concerne l'interprétation du programme et une meilleure prestation aux inspecteurs de première ligne de l'ACIA, ainsi qu'aux parties réglementées, tout en renforçant les connaissances relatives aux programmes ou d'ordre administratif afin d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la qualité de la prestation de services. Chaque centre d'expertise s'occupera des problèmes propres à un certain domaine d'expertise. La plupart des efforts réalisés dans ce domaine pour l'année 2013-2014 ont consisté à bâtir l'infrastructure à l'appui des centres d'expertise.

Pour atteindre son résultat stratégique, l'ACIA s'est dotée d'une forte culture de gestion des risques, dont elle fait la promotion à tous les échelons de l'Agence. Aussi, elle surveille et évalue continuellement son contexte opérationnel pour être au fait des risques et des possibilités qui pourraient influencer sur l'atteinte du résultat souhaité. L'élaboration du profil de risque de l'Agence est au cœur de son processus de gestion des risques.

En 2013-2014, pour atténuer les risques et atteindre son résultat stratégique, l'Agence, par l'intermédiaire de ses activités de programme (Programme de salubrité des aliments; Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses; Programme des ressources végétales; Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques), a concentré ses efforts sur la mise en œuvre d'initiatives clés qui soutiennent les quatre priorités suivantes :

- Un souci croissant de la **prévention** en vue de réduire au minimum les risques pour la santé des hommes, des animaux et des écosystèmes;
- La garantie de l'**excellence du service** pour que l'ACIA soit encore plus reconnue en tant qu'organisme de réglementation efficace;
- La volonté de s'adapter aux nouvelles exigences et attentes, plus particulièrement en ce qui a trait à l'**excellence du rendement** interne;
- L'accent mis sur les **ressources humaines**, à qui sont proposés une formation et des outils.

2.1.1 Programme de salubrité des aliments

Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et autres risques sanitaires inhérents au système d’approvisionnement alimentaire, de même qu’à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, ainsi qu’à la vérification de la conformité de l’industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. Le Programme comporte des initiatives qui servent à vérifier que les consommateurs reçoivent de l’information sur la salubrité des aliments et la nutrition, et visent à décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l’industrie. En collaborant avec d’autres gouvernements et intervenants, l’Agence canadienne d’inspection des aliments (ACIA) peut mieux détecter, suivre et atténuer les risques liés aux aliments et au système d’approvisionnement alimentaire, y compris les maladies d’origine alimentaire. Le Programme contribue à la santé publique et donne confiance dans le système alimentaire canadien.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Programme de salubrité des aliments

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
312 185 374	352 681 060	394 119 558	364 310 525	11 629 465

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) – Programme de salubrité des aliments

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
3 218	3 296	78

L’augmentation de 11,6 millions de dollars et de 78 ETP entre les dépenses prévues et dépenses réelles était principalement liée aux éléments suivants : les investissements de l’Agence dans son programme de transformation et ses priorités en matière de salubrité des aliments; les ressources supplémentaires reçues du gouvernement pour diverses activités liées à la salubrité des aliments, y compris la mise en place d’un système de vérification des inspections; les activités supplémentaires de modernisation en matière de salubrité des aliments; les dépenses engagées pour le compte du Conseil du Trésor (prestations parentales et de maternité, droits pour cessation de service, etc.) ainsi que le transfert de ressources d’Agriculture et Agroalimentaire Canada, conformément à un protocole d’entente pluriannuel sur le cadre stratégique Cultivons l’avenir 2.

L'Agence a de plus participé à l'effort concerté visant à harmoniser les dépenses de programme et les ETP. À cet égard, une partie des dépenses réelles liées à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) a été affectée au Programme de salubrité des aliments, tandis que toutes les dépenses prévues pour l'ESB ont été affectées au Programme sur la santé des animaux, contribuant à l'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles du Programme de salubrité des aliments.

Table 2-1a : Sommaire du rendement par programme : Programme de salubrité des aliments

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Atténuation des risques liés au système d'approvisionnement agroalimentaire pour la population canadienne	Nombre de catégories de produits où des établissements agréés et inspectés par le gouvernement fédéral répondent aux objectifs de conformité	Atteinte de 6 objectifs sur 6	Atteinte de 5 objectifs sur 6 atteint*	
	Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments de catégorie I émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel	100 %	100 %	Objectif atteint
	Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments de catégorie II émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel	95 %	95 %	Objectif atteint
Les produits alimentaires canadiens et importés sont conformes à tous les règlements canadiens et aux accords internationaux	Nombre de catégories de produits pour lesquelles les objectifs de conformité établis pour les aliments produits au Canada sont atteints	Atteinte de 6 objectifs sur 6	Atteinte de 6 objectifs sur 6	
	Nombre de catégories de produits pour lesquelles les objectifs de conformité établis pour les aliments importés sont atteints	Atteinte de 6 objectifs sur 6	Atteinte de 5 objectifs sur 6**	

Il s'agit des indicateurs de synthèse du niveau de sous-programme.

* Le sous-programme des produits laitiers n'a pas atteint son objectif. Pour 2013-2014, afin d'harmoniser la méthode de calcul de la non-conformité dans les tous les programmes agroalimentaires, le pourcentage de non-conformité des établissements de production laitière inclut tous les établissements auxquels une lettre de non-conformité a été envoyée. Les années précédentes, les établissements de production laitière qui avaient mis en œuvre des plans de mesures correctives n'entraient pas dans le calcul. Par exemple, le pourcentage de conformité des établissements de production laitière agréés et inspectés en 2012-2013 s'élevait à 100 %.

Ce changement d'approche dans le calcul pour les établissements de production laitière a mené à une très faible diminution de son taux de conformité (96 %). Il convient de mentionner que tous les établissements de produits laitiers auxquels on a envoyé des lettres de non-conformité ont présenté des plans de mesures correctives qui ont fait l'objet d'une vérification dans le cadre d'une inspection de suivi.

** Le sous-programme des poissons et des produits de la mer n'a pas non plus atteint son objectif. La non-conformité concerne uniquement le poisson et les produits de la mer importés. De tous les poissons et produits de la mer importés inspectés qui ont été jugés non conformes, le pourcentage de produits issus de l'aquaculture ayant échoué aux analyses de résidus de médicaments a diminué, passant de 37,5 % en 2012-2013 à 12,5 % en 2013-2014. Toutefois, de tous les poissons inspectés jugés non conformes, l'intégrité du contenant était la raison la plus fréquente, et elle a augmenté, passant de 18,8 % en 2012-2013 à 31,3 % en 2013-2014. Il y a eu un total de dix rejets de poissons et produits de la mer importés. Cependant, il n'y a pas de tendance concernant un produit, un transformateur ou un pays d'origine précis. Parmi les motifs de rejet du produit, mentionnons la contamination bactérienne *Listeria monocytogenes*, la décomposition, la présence de résidus de médicaments ou de contaminants environnementaux et la mauvaise utilisation des additifs alimentaires. Il n'y a pas de problème systématique apparent qui cause cette non-conformité.

Les niveaux de conformité concernent les produits au moment de leur importation au Canada, avant leur autorisation pour distribution ici. Les produits sont retenus pendant les analyses, et seuls les produits conformes sont autorisés à la mise en marché au Canada. De plus, les cargaisons futures de produits semblables sont retenues pour analyse jusqu'à ce que le produit ait obtenu quatre résultats conformes consécutifs.

Par le passé, la conformité des produits de poisson importés a été de 85 à 90 %. Toutefois, l'ACIA continue à fixer un objectif ambitieux de 95 % et prend des mesures pour atteindre cet objectif au fil du temps en collaborant avec les importateurs de poisson et dans le cadre de la modernisation globale de son programme des aliments. De plus, dans le budget de 2014, le gouvernement a annoncé un financement permanent pour renforcer le système de salubrité des aliments du Canada et accroître la surveillance relative à certains produits, y compris le poisson et les produits de la mer.

Analyse du rendement et leçons retenues

Poursuite de la mise en œuvre de l'initiative de transformation de l'Agence en modernisant l'inspection des aliments

En 2013-2014, l'ACIA a poursuivi son programme de transformation qui comprend notamment l'adoption d'un système basé sur les risques et la modernisation du système d'inspection et des activités de supervision. Étendant sa portée au-delà des aliments et de la protection des consommateurs, l'ACIA a mis au point le Modèle d'inspection intégré de l'Agence (MIIA)^{xvii} afin d'améliorer le modèle d'inspection des aliments et de mettre en place un système d'inspection unique basé sur les risques pour tous les produits. L'ébauche de MIIA a été publiée en vue de consultations internes et externes avec les intervenants à l'automne 2013.

De plus, pour s'adapter aux changements actuels dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et aux progrès scientifiques et technologiques, l'ACIA a travaillé avec des partenaires gouvernementaux et des universités pour élaborer un modèle d'évaluation des risques. Le modèle d'évaluation des risques aidera l'ACIA à cerner et à caractériser les dangers ainsi qu'à déterminer la probabilité ou les répercussions d'un incident de salubrité des aliments.

L'ACIA a poursuivi la mise en œuvre de l'initiative de réduction des agents pathogènes qui vise à atténuer l'incidence et les répercussions économiques des maladies d'origine alimentaire en réduisant la contamination des viandes et de la volaille par des pathogènes. En collaboration avec les intervenants, l'Agence a entrepris la première étude microbiologique préliminaire nationale afin d'évaluer la prévalence et la concentration de la campylobactérie et de la salmonelle dans les poulets à griller et la viande de poulet produite au Canada. Des échantillons ont été prélevés et analysés en 2013, et les résultats seront présentés aux intervenants pendant les séances de consultation en juin 2014.

L'ACIA a également réalisé des progrès en vue de moderniser son équipement scientifique et ses laboratoires. Les améliorations relatives à la structure des laboratoires alimentaires de Toronto et de Saint-Hyacinthe ont bien progressé aux étapes de l'ingénierie et de la conception depuis mai 2013.

Préparation en vue de l'adoption de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada en 2015

La *Loi* assure le fondement législatif nécessaire pour simplifier et regrouper les règlements alimentaires et adopter ainsi une approche unique et cohérente pour renforcer l'inspection des aliments dans son ensemble au Canada. Dans le cadre du Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments au Canada, l'ACIA a mené des consultations et des discussions sur le renouvellement et la modernisation des règlements sur les aliments. L'Agence a entamé le processus de consultation à l'occasion du Forum sur la réglementation de la salubrité des aliments de 2013. Des participants de l'industrie, d'autres administrations et de la communauté universitaire ont participé à ce forum. Les règlements proposés issus de ce processus consultatif devraient être publiés dans la Partie I de la *Gazette du Canada* à l'automne 2014, et la publication définitive est prévue au milieu de l'année 2015.

Des documents d'orientation d'interprétation ainsi que des exemples de systèmes modèles pour le nouveau règlement sur l'inspection des aliments ont également été élaborés afin de soutenir les intervenants de l'industrie, en particulier les petites et moyennes entreprises, en déployant des efforts ciblés pour favoriser le respect des exigences.

L'ACIA a lancé le nouveau Programme préalable à l'emploi^{xviii}, programme d'orientation complet qui vise à doter les inspecteurs des connaissances, des aptitudes et de l'attitude nécessaires pour réussir dans leur travail. À l'heure actuelle, 170 inspecteurs ont réussi ce programme. Parallèlement à ce projet, l'ACIA a également mis sur pied l'École des superviseurs en septembre 2013 pour renforcer la culture de la salubrité alimentaire grâce à une supervision rigoureuse et efficace.

Renseignements sur l'étiquetage des aliments pour les Canadiens

Après de vastes consultations auprès des consommateurs, des inspecteurs et des intervenants de l'industrie, l'ACIA a mis en œuvre avec succès l'Outil d'étiquetage en ligne en mars 2014. Cet outil offre aux consommateurs et à l'industrie un accès convivial à des renseignements relatifs aux exigences réglementaires sur l'étiquetage des aliments, tels que des renseignements spécifiques aux consommateurs et l'éducation sur l'étiquetage d'aliments.

D'autre part, l'ACIA a poursuivi la mise en œuvre de l'Initiative de modernisation de l'étiquetage des aliments^{xix} qui a pour but de promouvoir un système novateur d'étiquetage des aliments afin d'améliorer la prestation des services et de se conformer aux initiatives des autres intervenants, notamment les initiatives d'étiquetage nutritionnel de Santé Canada. La première phase d'engagement des intervenants a été terminée en 2013-2014. Un rapport contenant les résultats importants de la consultation et un document de travail ont été présentés au Forum sur la réglementation de la salubrité des aliments en juin 2014. Le forum a lancé la deuxième phase de consultation qui aura lieu pendant l'été 2014.

Collaborer avec les partenaires et les intervenants pour protéger la santé des Canadiens

L'Agence a collaboré avec Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada ainsi que les partenaires provinciaux et territoriaux pour élaborer une stratégie de mise sur pied d'un réseau d'information afin d'établir un lien entre les autorités fédérales et provinciales de salubrité des aliments et les laboratoires alimentaires privés. Ce réseau d'information améliorera la capacité des laboratoires nationaux à réagir rapidement et efficacement aux incidents et aux urgences liés à la salubrité des aliments afin de mieux protéger les consommateurs contre les risques d'origine alimentaire, et il sera intégré au moyen d'une plateforme commune de partage des données entre les autorités responsables de la salubrité des aliments. La poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce réseau d'information au cours des cinq prochaines années renforcera et modernisera davantage le régime de salubrité des aliments du Canada.

Pour mettre à profit les points forts des partenaires de l'Agence et encourager les partenariats, l'ACIA a conclu des ententes de collaboration ou s'est engagée dans des projets de collaboration avec :

- Génome Canada et Alberta Innovates pour explorer des solutions biologiques concernant les études génomiques sur la bactérie *Listeria monocytogenes*;
- Génome Canada et Alberta Innovates pour chercher des solutions biologiques concernant les études génomiques sur la bactérie *E.coli*;
- Santé Canada pour analyser le génome de la campylobactérie. Ce projet a été terminé en 2013-2014.

2.1.1.1 Sous-programme : Viandes et volaille

Le sous-programme des viandes et de la volaille vise à atténuer les risques associés aux viandes et à la volaille et aux produits qu'on en tire au Canada dans les établissements agréés par le gouvernement fédéral ou qui sont importés pour consommation. Il réalise ses objectifs en vérifiant que les viandes, la volaille et les produits dérivés répondent aux exigences en matière de santé et de salubrité, et ce, en s'assurant qu'ils sont conformes aux lois et règlements en vigueur. Le sous-programme contribue également à contrer les pratiques commerciales déloyales liées à l'étiquetage des produits carnés préemballés, et vérifie l'application d'un programme de classement par catégories indiquant de façon objective la qualité des viandes et les normes de vente au détail. Le sous-programme renforce la confiance des Canadiens dans les viandes et la volaille et leurs produits vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Sous-programme : Viandes et volaille

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
182 678 352	190 270 609	7 592 257

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme : Viandes et volaille

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1 807	1 851	44

La hausse de 7,6 millions de dollars et de 44 ETP entre les dépenses prévues et réelles découle principalement des investissements réalisés par l'Agence en vue de soutenir les priorités en matière de salubrité des aliments, notamment l'utilisation de ressources supplémentaires pour maintenir la fréquence accrue des inspections alimentaires dans les établissements de transformation de la viande; la mise en place du système de vérification des inspections; les activités supplémentaires de modernisation en matière de salubrité des aliments; ainsi que les dépenses engagées pour le compte du Conseil du Trésor (prestations parentales et de maternité, droits pour cessation de service, etc.).

L'Agence a de plus participé à l'effort concerté visant à harmoniser les dépenses de programme et les ETP. À cet égard, une partie des dépenses réelles liées à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) a été affectée au sous-programme des viandes et de la volaille, tandis que toutes les dépenses prévues pour l'ESB ont été affectées au Programme sur la santé des animaux, augmentant l'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles du sous-programme des viandes et de la volaille.

Table 2-1b : Sommaire du rendement par sous-programme : Viandes et volaille

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de production de viande et volaille agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs de viandes et de volaille agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	98 %	Objectif atteint
Les produits de viandes et de volaille destinés à la consommation au Canada respectent la réglementation fédérale	Pourcentage des produits de viandes et de volaille d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	95 %	Objectif atteint
	Pourcentage des produits de viandes et de volaille d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	98 %	Objectif atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Révision de la Politique de lutte contre la contamination des produits de bœuf cru par *E.coli* O157:H7 pour continuer à maintenir la culture élevée de salubrité alimentaire

Après une étude approfondie de l'incident et du rappel visant XL Foods Inc., l'ACIA a publié le 17 mai 2013 une politique révisée de lutte contre la contamination des produits de bœuf cru par *E. coli* O157:H7/NM.^{xx} Cette politique révisée exige que les établissements élaborent et mettent en œuvre un protocole de Période d'occurrences élevées (POÉ) en cas de contamination. De plus, l'ACIA continue à fournir une formation supplémentaire au personnel d'inspection concernant les mesures de contrôle pour lutter contre l'*E.coli*. Les activités d'échantillonnage pour détecter la présence d'*E.coli* 0157:H7 dans la viande de bœuf ont également beaucoup augmenté dans les établissements de traitement des viandes inspectés par le gouvernement fédéral.

Assurer le respect de la politique sur la *Listeria*

L'ACIA a continué d'appliquer la politique révisée de Santé Canada sur la présence de *Listeria* tout au long de l'année. Des inspections ont été menées en vue de vérifier l'efficacité du respect de la politique et des mesures de contrôle dans l'industrie en ce qui concerne la *Listeria*.

Surveillance provinciale de l'inspection des viandes

L'ACIA a mis en vigueur les changements acceptés par les provinces en remettant la responsabilité des activités provinciales d'inspection des viandes entre les mains des provinces de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Manitoba. Ces changements n'auront aucune répercussion sur la salubrité des aliments puisque les provinces fourniront les services d'inspection requis.

2.1.1.2 Sous-programme : Oeufs

Le sous-programme des œufs vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux œufs et aux produits à base d'œufs provenant, au Canada, des établissements agréés par le gouvernement fédéral ou importés pour consommation. Il réalise ses objectifs en vérifiant que le classement par catégorie des œufs et des produits à base d'œufs se fait conformément aux lois et aux règlements en vigueur, et que ces œufs et produits sont conformes aux exigences de ces lois et règlements. Le sous-programme contribue également à contrer les pratiques commerciales déloyales en vérifiant que l'étiquetage et les pratiques publicitaires respectent les exigences en ce qui concerne les produits à base d'œufs préemballés. Le sous-programme renforce la confiance des Canadiens dans les œufs et les produits à base d'œufs vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Sous-programme : Oeufs

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
10 304 909	10 549 629	244 720

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme : Oeufs

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
85	87	2

Table 2-1c : Sommaire du rendement par sous-programme : Oeufs

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de production d'œufs en coquille agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs d'œufs en coquille agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	97 %*	Objectif atteint
Les œufs en coquille et les produits à base d'œufs destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits à base d'œufs en coquille et de produits à base d'œufs d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	97 %	Objectif atteint
	Pourcentage de produits à base d'œufs en coquille et de produits à base d'œufs d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	99 %	Objectif atteint

*Le résultat réel a été de 97,2 % et a été arrondi à 97 %. Pour ce qui est d'atteindre les objectifs de rendement établis chaque année dans le Rapport sur les plans et les priorités, l'ACIA considère que l'objectif prévu est « atteint » quand l'écart lié au rendement est de +/- 1 % par rapport à l'objectif fixé.

2.1.1.3 Sous-programme : Produits laitiers

Le sous-programme des produits laitiers vise à atténuer les risques associés au lait et aux produits laitiers provenant, au Canada, des établissements agréés par le gouvernement fédéral ou importés pour consommation. Il réalise ses objectifs en vérifiant que le lait et les produits laitiers répondent aux exigences en matière de santé et de salubrité, et ce, en s'assurant qu'ils sont conformes aux lois et règlements en vigueur. Le sous-programme contribue également à contrer les pratiques commerciales déloyales en vérifiant que l'étiquetage des produits laitiers pré-emballés respecte les conditions énoncées dans les lois et règlements. Il renforce la confiance des Canadiens dans les produits laitiers vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Sous-programme : Produits laitiers

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
13 969 454	14 301 199	331 745

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme : Produits laitiers

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
119	122	3

Table 2-1d : Sommaire du rendement par sous-programme : Produits laitiers

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de production laitière agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de production laitière agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	96 %	Objectif non atteint
Les produits laitiers destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits laitiers d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	99 %	Objectif atteint
	Pourcentage de produits laitiers d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	98 %	Objectif atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Le sous-programme des produits laitiers n'a pas atteint son objectif. Cette situation est attribuable au fait que, dans les dernières années, les établissements de produits laitiers étaient jugés non conformes (objectif non atteint) seulement après avoir omis de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées à la suite d'une première inspection. Pour la première fois cette année, le nombre d'établissements non conformes au moment de l'inspection initiale est inclus dans le calcul de la non-conformité. Ce changement d'approche dans le calcul de la non-conformité a été mis en œuvre en 2013-2014 afin d'harmoniser la méthode de calcul et l'établissement de rapports de non-conformité dans tous les programmes agroalimentaires. Ce changement d'approche a mené à une très faible diminution de son taux de conformité (96 %).

Il convient de mentionner que tous les établissements de produits laitiers auxquels on a envoyé des lettres de non-conformité ont présenté des plans de mesures correctives qui ont fait l'objet d'une vérification dans le cadre d'une inspection de suivi.

2.1.1.4 Sous-programme : Poisson et produits de la mer

Le sous-programme du poisson et des produits de la mer vise à atténuer les risques associés aux produits de la mer transformés au Canada dans des établissements agréés par le gouvernement fédéral ou importés pour consommation. Il réalise ses objectifs en élaborant des normes de production et de transformation en s'assurant que les produits, les importateurs et l'industrie du pays respectent les exigences de qualité, de salubrité et d'identification du poisson et des produits de la mer conformément aux lois et aux règlements en vigueur. Ce sous-programme renforce la confiance des Canadiens dans le poisson et les produits de la mer vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Sous-programme : Poisson et produits de la mer

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
48 941 546	50 103 805	1 162 259

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme : Poisson et produits de la mer

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
417	427	10

Table 2-1e : Sommaire du rendement par sous-programme : Poisson et des produits de la mer

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de poisson et de produits de la mer agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de poisson et de produits de la mer agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	99 %	Objectif atteint
Les poissons et produits de la mer destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage des poissons et des produits de la mer d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	98 %	Objectif atteint
	Pourcentage des poissons et des produits de la mer d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	85 %	Objectif non atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

De tous les poissons et produits de la mer importés inspectés qui ont été jugés non conformes, le pourcentage de produits issus de l'aquaculture ayant échoué aux analyses de résidus de médicaments a diminué, passant de 37,5 % en 2012-2013 à 12,5 % en 2013-2014. Toutefois, de tous les poissons inspectés jugés non conformes, l'intégrité du contenant était la raison la plus fréquente, et elle a augmenté, passant de 18,8 % en 2012-2013 à 31,3 % en 2013-2014. Il y a eu un total de dix rejets de poissons et produits de la mer importés. Cependant, il n'y a pas de tendance concernant un produit, un transformateur ou un pays d'origine précis. Parmi les motifs de rejet du produit, mentionnons la contamination bactérienne à la *Listeria monocytogenes*, la décomposition, la présence de résidus de médicaments ou de contaminants environnementaux et la mauvaise utilisation des additifs alimentaires. Il n'y a pas de problème systématique apparent qui cause cette non-conformité.

Les niveaux de conformité concernent les produits au moment de leur importation au Canada, avant leur autorisation pour distribution ici. Les produits sont retenus pendant les analyses, et seuls les produits conformes sont autorisés pour la mise en marché au Canada. De plus, les cargaisons futures de produits semblables sont retenues pour analyse jusqu'à ce que le produit ait obtenu quatre résultats conformes consécutifs.

Par le passé, la conformité des produits de poisson importés a été de 85 à 90 %. Toutefois, l'ACIA continue à fixer un objectif ambitieux de 95 % et prend des mesures pour atteindre cet objectif au fil du temps en collaborant avec les importateurs de poisson et dans le cadre de la modernisation globale de son programme des aliments. De plus, dans le budget de 2014, le gouvernement a annoncé un financement permanent pour renforcer le système de salubrité des aliments du Canada et accroître la surveillance relative à certains produits, y compris le poisson et les produits de la mer.

2.1.1.5 Sous-programme : Fruits et légumes frais

Le sous-programme des fruits et légumes frais vise à atténuer les risques associés aux fruits et légumes frais et aux produits dérivés produits au Canada ou importés pour consommation. Il réalise ses objectifs en vérifiant que ces produits répondent à toutes les exigences en matière de santé et de salubrité en s'assurant qu'ils sont conformes aux lois et règlements en vigueur. Le sous-programme contribue également à contrer les pratiques commerciales déloyales en vérifiant que les exigences relatives à l'étiquetage et à l'indication de la quantité nette de fruits et légumes frais pré-emballés sont respectées. Il renforce la confiance des Canadiens dans les produits de fruits et légumes frais vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Sous-programme : Fruits et légumes frais

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
24 581 048	25 164 796	583 748

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme : Fruits et légumes frais

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
210	215	5

Table 2-1f : Sommaire du rendement par sous-programme : Fruits et légumes frais

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de production de fruits et légumes frais agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de production de fruits et légumes frais agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	97 %*	Objectif atteint
Les fruits et légumes frais destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes frais d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	99 %	Objectif atteint
	Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes frais d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	97 %	Objectif atteint

* Le résultat réel était de 96,66 % et a été arrondi à 97 %. Pour ce qui est d'atteindre les objectifs de rendement établis chaque année dans le Rapport sur les plans et les priorités, l'ACIA considère que l'objectif prévu est « atteint » quand l'écart lié au rendement est de +/- 1 % par rapport à l'objectif fixé.

Analyse du rendement et leçons retenues

On a entrepris de nouvelles activités d'inspection et de surveillance de la salubrité des fruits et légumes frais dans le cadre du projet de modernisation du programme des fruits et légumes frais afin de soutenir l'augmentation prévue du financement. Ce projet visait à améliorer les inspections des établissements de fruits et légumes frais pour assurer la salubrité des aliments, afin de réduire au minimum les risques éventuels pour la santé liés à la consommation de fruits et légumes frais. Ces inspections portent principalement sur : la mise en œuvre par l'industrie de bonnes pratiques de préparation et de manipulation et de contrôles préventifs de la salubrité des aliments; la vérification des étiquettes; et les programmes de prélèvement d'échantillons et d'analyses des résidus chimiques et microbiologiques. Dans le cadre de ce projet, on a créé une liste maîtresse des établissements de production de fruits et légumes frais, et l'ACIA a mis au point des outils pour les inspecteurs et du matériel de communication Tous mis à la disposition de l'industrie sur le site Web de l'ACIA.

Dans le budget de 2014, le gouvernement a annoncé un financement permanent pour renforcer le système de salubrité des aliments du Canada et accroître la surveillance relative à certains produits, y compris les fruits et légumes frais.

2.1.1.6 Sous-programme : Produits transformés

Le sous-programme des produits transformés vise à atténuer les risques associés aux produits transformés, y compris le miel et les produits de l'érable, au Canada ou importés pour consommation. Il réalise ses objectifs en vérifiant que les produits transformés répondent aux exigences en matière de santé et de salubrité des aliments, et ce, en s'assurant qu'ils sont conformes aux lois et règlements en vigueur. Le sous-programme contribue également à contrer les pratiques commerciales déloyales en vérifiant que les exigences relatives à l'étiquetage et à l'indication de la quantité nette de produits transformés pré-emballés sont respectées. Il renforce la confiance des Canadiens dans les produits transformés vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Sous-programme : Produits transformés

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
11 132 465	11 396 838	264 373

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme : Produits transformés

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
96	98	2

Table 2-1g : Sommaire du rendement par sous-programme : Produits transformés

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de transformation d'aliments agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de transformation d'aliments agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	98 %	Objectif atteint
Les aliments transformés destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits transformés d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	98 %	Objectif atteint
	Pourcentage de produits transformés d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	95 %	Objectif atteint

2.1.1.7 Sous-programme : Produits alimentaires importés et manufacturés

Le sous-programme des produits alimentaires importés et manufacturés vise à atténuer les risques associés aux aliments assujettis aux lois et règlements en vigueur. L'ACIA et les administrations provinciales et territoriales se partagent la responsabilité de ce secteur parce qu'il comprend des aliments variés qui sont vendus à l'intérieur des provinces et d'une province à une autre. Le sous-programme réalise ses objectifs en vérifiant que ces produits répondent aux exigences en matière de santé, de salubrité des aliments et de protection des consommateurs. Il contribue également à contrer les pratiques commerciales déloyales en vérifiant que les exigences relatives à l'étiquetage, à l'indication de la quantité nette et de la composition, ainsi qu'à l'allégation de propriétés et à la publicité de ces aliments sont respectées, et en veillant à l'application des lois et règlements en vigueur. Il renforce ainsi la confiance des Canadiens dans les produits alimentaires importés et manufacturés vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Sous-programme : Produits alimentaires importés et manufacturés

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
61 073 286	62 523 649	1 450 363

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme : Produits alimentaires importés et manufacturés

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
484	496	12

Table 2-1h : Sommaire du rendement par sous-programme : Produits alimentaires importés et manufacturés

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les risques pour les Canadiens associés aux aliments importés et manufacturés sont atténués	Pourcentage de risques importants pour la santé posés par les aliments importés et manufacturés auxquels répond la mise à jour annuelle des programmes d'inspection de la salubrité des aliments	95 %	100 %	Objectif atteint
	Pourcentage des aliments importés et manufacturés inspectés dont l'information relative à la quantité nette ou à la composition, ou présentée sur l'étiquette ou dans la publicité est véridique	70 %	74 %	Objectif atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

L'ACIA a poursuivi les consultations sur le projet de *règlement pour le secteur des aliments importés* dans le cadre de la modernisation de la réglementation sur les aliments. Le règlement proposé vise à introduire des exigences relatives à la salubrité des aliments et à l'obtention d'un permis pour les importateurs du secteur des aliments importés, ce qui facilitera l'identification des ingrédients et des aliments insalubres et permettra à l'ACIA de répertorier et de mobiliser les importateurs. L'ACIA a aussi élaboré du matériel de formation associé au processus révisé d'inspection et de vérification de la conformité.

2.1.2 Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques inhérents aux ressources animales, aux aliments du bétail et aux produits d'origine animale du Canada, lesquels font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentiels à la santé publique. Il réalise ses objectifs en atténuant les risques que posent pour les animaux du Canada (incluant le bétail et les animaux aquatiques) les maladies réglementées, ce qui passe par la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, l'atténuation et la gestion des risques pour le bétail et les produits alimentaires dérivés associés aux aliments pour animaux, la promotion du bien-être des animaux et la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le programme aide à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains en luttant contre ces maladies dans les populations animales. En outre, il contribue à la santé des ressources animales du Canada et à l'instauration d'une certaine confiance dans la santé des animaux, la salubrité des produits et sous-produits d'origine animale, et la sécurité des systèmes de production.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
131 587 718	131 999 425	195 453 317	187 939 265	55 939 840

Ressources humaines (ETP) – Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1 128	1 074	(54)

L'augmentation entre les dépenses prévues et réelles de 55,9 millions de dollars est due principalement à une augmentation importante des paiements compensatoires statutaires, conformément à la *Loi sur la santé des animaux*. Le transfert de ressources d'Agriculture et Agroalimentaire Canada faisant partie d'un protocole d'entente pluriannuel sur le cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 et les dépenses engagées pour le compte du Conseil du Trésor (prestations parentales et de maternité, droits pour cessation de service, etc.) ont également contribué à l'augmentation.

La diminution de 54 ETP entre les ressources prévues et réelles est essentiellement liée à l'effort concerté de l'Agence pour améliorer l'alignement des ETP et des dépenses du programme. À cet égard, une partie des dépenses réelles liées à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) a été affectée au Programme de salubrité des aliments et au Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques, tandis que toutes les dépenses prévues pour l'ESB ont été affectées au Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses. L'application des réductions découlant des initiatives

de réduction des coûts a également contribué à la diminution. L'Agence a réalisé ces économies principalement grâce à des gains d'efficacité, sans réductions d'effectifs ni suppressions de programmes qui auraient fatalement eu des répercussions sur la salubrité des aliments ou sur la santé et la sécurité des Canadiens.

Table 2-2a : Sommaire du rendement par programme : Santé des animaux et prévention des zoonoses

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Réduction des risques de transmission des maladies animales aux Canadiens	Nombre de maladies animales déclarables introduites au Canada par des voies visées par règlement	Aucune introduction	Aucune introduction	Objectif atteint
	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été menées après la détection positive d'une zoonose déclarable	100 %	100 %	Objectif atteint
Les animaux et les produits connexes canadiens ou importés sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	Pourcentage d'animaux et de produits animaux exportés légalement vers des marchés étrangers et répondant aux exigences de certification	99 %	100 %	Objectif atteint
	La situation du Canada sur les listes d'état des risques de maladies de l'OIE ⁶ demeure à soit « sans risque », « risque maîtrisé » ou « risque négligeable »	État maintenu	État maintenu	Objectif atteint
Atténuation des risques pour les ressources animales canadiennes	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été menées à la suite d'une détection positive d'une maladie animale déclarable	100 %	100 %	Objectif atteint
Préparation efficace en vue de prévenir, de maîtriser et d'éliminer les maladies transfrontalières et les nouvelles maladies	Les guides à l'intention des représentants de l'ACIA sont actualisés en fonction des besoins	Toutes les mises à jour nécessaires sont terminées.	Toutes les mises à jour nécessaires sont terminées.	Objectif atteint
	Nombre d'exercices de simulation de préparatifs d'urgence auxquels a participé l'ACIA	9	11	Objectif atteint

⁶ l'Organisation mondiale de la santé animale

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Réaction rapide et efficace aux éclosions de maladies au Canada par les interventions appropriées	Pourcentage de cas détectés de maladies transfrontalières et de nouvelles maladies préoccupantes déclarables pour lesquels une enquête a débuté dans un délai raisonnable	100%	100%	Objectif atteint
	Pourcentage de cas pour lesquels l'ACIA a communiqué avec les principaux intervenants dans un délai raisonnable après la confirmation des maladies transfrontalières ou des nouvelles maladies	100%	100%	Objectif atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Mettre en œuvre la transformation de l'Agence

Dans le cadre de l'initiative de transformation de l'Agence, le programme de santé des animaux a commencé à consolider et à moderniser son cadre législatif et réglementaire pour :

- améliorer l'uniformité de l'interprétation et de l'application des règlements;
- simplifier les processus;
- intégrer plus rigoureusement les principes scientifiques dans sa prise de décisions;
- fournir un guichet unique pour les services aux clients.

Par exemple, les changements proposés par la *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* proposée, modifiant la *Loi relative aux aliments du bétail* et la *Loi sur la santé des animaux*, contribueront à la croissance globale de l'économie du Canada en améliorant les possibilités commerciales et en réduisant le fardeau administratif.

Miser sur les relations pour se préparer à des éclosions de maladies, comme la diarrhée épidémique porcine (DEP)

L'ACIA a mobilisé de façon proactive d'autres ministères fédéraux et ordres de gouvernement ainsi que le secteur privé pour réévaluer la réaction appropriée aux maladies des animaux. L'Agence a aussi travaillé avec le Collège de médecine vétérinaire de l'Ontario pour élaborer les réponses éventuelles des pouvoirs publics de divers ordres aux maladies des animaux. Pour qu'un bon système de gouvernance puisse être mis en place en cas d'éclosion d'une maladie, l'ACIA a continué à participer au Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage avec l'ASPC et AAC.

L'ACIA a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires de l'Ontario et des États-Unis pour gérer une éclosion de DEP, une maladie virale du porc, et y trouver une solution. Même si elle n'a aucune incidence sur la santé humaine, la DEP pourrait avoir des répercussions graves sur l'industrie porcine. Les autorités provinciales ont dirigé l'enquête sur la DEP et l'intervention connexe, et l'ACIA leur a fourni une aide et un soutien substantiels. L'enquête est en cours, et l'ACIA continue à surveiller et à régler les problèmes au besoin.

Renforcer les relations commerciales et l'accès au marché

L'Agence a contribué à des relations commerciales positives et a amélioré l'accès au marché en 2013-2014 en négociant plus de 100 certificats nouveaux et modifiés d'exportation d'animaux vivants et un nombre semblable de certificats d'exportations nouveaux ou modifiés pour des produits et sous-produits animaux. De plus, l'ACIA a continué à s'inspirer de l'accord de zonage entre le Canada et les États-Unis de janvier 2013 en créant un cadre de mise en œuvre qui fait actuellement l'objet de consultations externes, sous la direction conjointe de l'ACIA et de l'USDA.

2.1.2.1 Sous-programme : Santé des animaux terrestres

Le sous-programme de la santé des animaux terrestres vise à prévenir l'entrée dans le pays d'animaux porteurs de zoonoses à déclaration obligatoire et la propagation de maladies des animaux domestiques à déclaration obligatoire, conformément aux lois et règlements en vigueur. Le sous-programme atteint ses objectifs en mettant en œuvre des initiatives de suivi, de détection et d'atténuation des risques pour la santé des animaux terrestres. Il protège la salubrité des aliments, la santé publique et les animaux terrestres, et renforce la confiance dans les produits agricoles canadiens au pays et à l'étranger. Ses activités de vérification de la conformité aux exigences réglementaires assurent que les animaux canadiens ne sont pas porteurs de zoonoses à déclaration obligatoire, en particulier celles qui peuvent être transmises aux humains.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Sous-programme : Santé des animaux terrestres

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
106 024 307	105 541 039	(483 268)

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme : Santé des animaux terrestres

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
862	821	(41)

Table 2-2b : Sommaire du rendement par sous-programme : Santé des animaux terrestres

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de biologie vétérinaire agréés par le gouvernement fédéral se conforment à la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de biologie vétérinaire agréés et inspectés par le fédéral qui se conforment à la réglementation	90 %	100 %	Objectif atteint
Les produits biologiques vétérinaires sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits biologique vétérinaire testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	100 %	100 %	Objectif atteint
Les animaux au Canada sont transportés sans cruauté	Pourcentage de cargaisons vivantes inspectées qui sont conformes aux normes du transport sans cruauté	100 %	100 %	Objectif atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Mettre à jour le Règlement sur la santé des animaux

En 2013-2014, les dispositions du Règlement sur la santé des animaux relatives à la traçabilité ont été modifiées. Les modifications relatives à la traçabilité du porc devraient entrer en vigueur en juillet 2014.

À l'automne 2013, l'ACIA a tenu des consultations avec les principaux intervenants au sujet du transport des animaux. Des modifications subséquentes ont été élaborées pour mettre à jour la réglementation sur le transport des animaux. Ces modifications maintiendront l'accès au marché de partenaires commerciaux importants, refléteront mieux les connaissances scientifiques que nous avons aujourd'hui et amélioreront le bien-être des animaux pendant le transport. Ces modifications devraient entrer en vigueur au début de 2016.

Poursuivre le programme sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

En 2013-2014, l'ACIA a évalué le programme de gestion de l'ESB^{xxi} et a cerné des éléments à améliorer. L'évaluation tenait compte de la réussite, des répercussions et des résultats obtenus du programme de même que de sa pertinence aujourd'hui. Les conclusions soutenaient la demande de l'Agence de maintenir le financement relatif à l'ESB.

Dans le cadre du Plan d'action économique 2014, le gouvernement a approuvé un financement supplémentaire de 205,5 millions de dollars sur cinq ans pour renouveler le programme sur l'ESB. L'ESB est une maladie à déclaration obligatoire au Canada depuis 1990, et les activités du programme sur l'ESB sont nécessaires pour protéger la santé des humains et des animaux et réduire les répercussions négatives éventuelles sur l'économie et le commerce. En 2013-2014, pour soutenir le programme sur l'ESB, l'ACIA :

- a procédé à un exercice d'établissement des coûts pour trouver des économies possibles;
- a examiné les exigences en matière de GI/TI pour améliorer la saisie efficace des données;
- s'est engagée à améliorer la formation sur l'ESB;
- a travaillé avec AAC, l'ASFC, SC, l'ASPC, les provinces et l'industrie pour redémarrer l'élaboration d'une feuille de route sur l'ESB, un outil pour communiquer la méthode de gestion à long terme de l'ESB du Canada.

L'ACIA a aussi continué à mettre à jour ses manuels de procédures, ses plans de gestion des risques, ses documents d'orientation pour l'industrie et d'autres outils de communication pour favoriser une préparation efficace afin de prévenir, de contrôler et d'éradiquer les maladies qui traversent la frontière et les nouvelles maladies.

Améliorer les systèmes pour gérer les enjeux liés à la santé des animaux et à la salubrité des aliments et maximiser l'accès au marché

En 2013-2014, pour améliorer le système de traçabilité et la capacité à gérer les enjeux liés à la santé des animaux, l'ACIA a renforcé la capacité de son système d'information géographique et signé deux accords supplémentaires de partage des données permettant la traçabilité du bétail avec des provinces. Grâce aux accords de partage des données qu'elle a signés avec les provinces des Prairies et l'Île-du-Prince-Édouard, l'ACIA a travaillé en collaboration avec des partenaires provinciaux et des intervenants du secteur privé pour lancer le Portail national d'information sur la traçabilité (PNIT). Le Portail fournit un guichet unique d'accès à l'information sur la traçabilité. Après une mise en œuvre réussie à l'automne 2013, l'ACIA continue à améliorer les systèmes de gestion de l'information du PNIT et participe à un comité directeur dans le but de mettre en place le Service de la traçabilité agricole du Canada (STAC) afin d'accroître la traçabilité à l'échelle nationale. Cette initiative améliorera la prestation de services de l'ACIA et permettra aux responsables de la réglementation de tous les niveaux de prendre des décisions éclairées pour gérer efficacement les enjeux liés à la santé des animaux, comme les cas de maladie et les éclosions.

Pour permettre une plus grande transparence et une meilleure planification stratégique, l'Agence a élaboré l'ébauche d'un cadre de surveillance en novembre 2013, dressant le profil de la fonction de surveillance de la santé des animaux de l'ACIA. Le cadre devrait lancer des discussions élargies sur la surveillance de la santé des animaux en lien avec la prise de décisions sur les politiques et les programmes et les opérations sur le terrain et en nous assurant que nous sommes en mesure d'aborder les enjeux liés à la santé des animaux.

2.1.2.2 Sous-programme : Santé des animaux aquatiques

Le sous-programme de la santé des animaux aquatiques vise à atténuer les risques associés à l'introduction et à la propagation de certaines zoonoses aquatiques au Canada. Pour atteindre ses objectifs, il fait équipe avec Pêches et Océans Canada afin de mettre sur pied des initiatives de suivi, de détection et de contrôle des zoonoses conformément aux lois et règlements en vigueur. Les activités de vérification de la conformité de ce sous-programme permettent d'assurer les Canadiens et leurs partenaires à l'étranger que les ressources animales aquatiques du Canada sont exemptes de zoonoses animales aquatiques et elles contribuent à la productivité durable de l'aquaculture et des pêches.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Sous-programme : Santé des animaux aquatiques

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
5 606 323	61 533 586	55 927 263

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme : Santé des animaux aquatiques

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
59	43	(16)

L'augmentation entre les dépenses prévues et réelles de 55,9 millions de dollars est due principalement à l'augmentation importante des paiements compensatoires statutaires, conformément à la *Loi sur la santé des animaux*. La diminution de 16 ETP entre les ressources prévues et réelles est principalement liée à l'application des réductions découlant des initiatives d'économie.

Table 2-2c : Sommaire du rendement par sous-programme : Santé des animaux aquatiques

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les animaux aquatiques du Canada et les produits connexes sont conformes aux exigences législatives canadiennes et respectent les normes des ententes internationales	Pourcentage d'expéditions d'animaux aquatiques ou de produits de ces animaux agréés qui respectent les exigences d'importation imposées par le pays de destination	99 %	100 %	Objectif atteint
Les risques pour les animaux aquatiques du Canada sont atténués	Nombre de maladies déclarables chez les animaux aquatiques qui ont été introduites au Canada par des voies visées par règlement	0	0	Objectif atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Améliorer la prestation de services et faire des économies

Pendant l'exercice 2013-2014, l'ACIA a réaligné son approche à l'égard du programme de santé des animaux aquatiques :

- en renforçant la compartimentalisation du programme et les mesures de biosécurité;
- en réduisant les coûts d'analyse et d'inspection;
- en trouvant des façons plus efficaces de mettre en œuvre des contrôles des importations.

L'ACIA examine aussi des possibilités de prestation d'autres services avec des laboratoires provinciaux et privés approuvés, et continue à mettre en œuvre le programme de contrôle des déplacements intérieurs des animaux aquatiques.

Respecter les normes internationales pour maintenir l'accès au marché

Pour continuer à améliorer la conformité des animaux aquatiques nationaux et de leurs produits avec les exigences des lois canadiennes et les normes des accords internationaux, l'ACIA a poursuivi l'élaboration du Programme national sur la santé des animaux aquatiques (PNSAA). Cela supposait une mise en œuvre par étapes des contrôles des importations d'animaux aquatiques aux termes du *Règlement sur la santé des animaux*. De plus, les certificats d'exportation d'animaux aquatiques ont été négociés avec les plus importants partenaires commerciaux du Canada. En 2013-2014, 20 nouveaux permis d'importation ont été négociés avec plusieurs pays, notamment ceux de l'Union européenne, d'Amérique du Sud et d'Asie du Sud-Est.

2.1.2.3 Sous-programme : Aliments du bétail

Le sous-programme des aliments du bétail vise à atténuer les risques associés aux aliments pour le bétail et la volaille fabriqués ou importés au Canada. Il réalise ses objectifs en vérifiant la salubrité des aliments du bétail, leur efficacité et la conformité de leur étiquetage aux lois et règlements en vigueur. Il contribue à la production et au maintien de ressources animales durables et en bonne santé qui contribuent à la salubrité alimentaire et à la durabilité environnementale. Par ses activités de vérification de la conformité, ce sous-programme renforce la confiance dans les aliments du bétail fabriqués au Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Sous-programme : Aliments du bétail

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
20 368 794	20 864 640	495 846

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme : Aliments du bétail

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
207	210	3

Tableau 2-2d : Sommaire du rendement – Sous-programme : Aliments du bétail

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les établissements de production d'aliments pour animaux respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs d'aliments pour le bétail inspectés qui se conforment au <i>Règlement de 1983 sur les aliments du bétail</i> et au <i>Règlement sur la santé des animaux</i> (interdiction des aliments du bétail) après suivi, sans inclure les tâches relatives à l'étiquetage	95 %	97 %	Objectif atteint
Les étiquettes des aliments pour animaux respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs d'aliments pour le bétail inspectés qui se conforment au <i>Règlement de 1983 sur les aliments du bétail</i> et au <i>Règlement sur la santé des animaux</i> (interdiction des aliments du bétail), après suivi et après les tâches relatives à l'étiquetage	95 %	95 %	Objectif atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Renouveler la réglementation des aliments du bétail

En 2013-2014, l'Agence a dirigé le renouvellement de la réglementation des aliments du bétail en rédigeant des propositions de modification des règlements pour l'évaluation et l'autorisation des ingrédients contenus dans les aliments du bétail de même que pour l'étiquetage des aliments du bétail et leur publication pour commentaires du public en octobre 2013. De plus, des consultations auprès des intervenants clés ont été menées pendant la deuxième moitié de 2013-2014 pour l'identification des risques liés aux aliments du bétail et le module de contrôles préventifs. On a cerné un certain nombre de questions de politique, et l'Agence examine leur incidence potentielle sur la modernisation de la réglementation des aliments du bétail et les initiatives plus larges de transformation de l'Agence. Aussi, l'ACIA a consulté les intervenants pour mettre à jour les frais d'utilisation dans le cadre du programme sur les aliments du bétail.

Renforcer la planification et le classement par ordre de priorité pour améliorer les inspections et réduire les risques pour la santé des Canadiens

En 2013-2014, l'ACIA a examiné toutes les données d'inspection liées aux tâches relatives à l'interdiction des aliments du bétail disponibles pour les moulins à aliments du bétail commerciaux à risque élevé et a fait un suivi quand des préoccupations ont été cernées concernant la livraison, ce qui est en accord avec les recommandations formulées dans l'Évaluation de l'interdiction renforcée frappant les aliments du bétail de l'ACIA^{xxii}. Pour améliorer l'efficacité et l'efficacités, l'Agence a modifié les fréquences d'inspection des installations d'aliments du bétail de façon à soutenir le programme d'interdiction renforcée frappant les aliments du bétail (une composante importante du programme sur l'ESB) et l'exécution efficiente et efficace du programme d'interdiction frappant les aliments du bétail.

2.1.3 Programme des ressources végétales

Le Programme des ressources végétales vise à atténuer les risques inhérents aux ressources végétales du Canada, lesquelles font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et de la santé publique et de la durabilité environnementale. Les objectifs du Programme sont atteints par la réglementation des produits agricoles et forestiers, l'atténuation des risques que posent les maladies et les organismes nuisibles réglementés à l'égard des ressources végétales (y compris les cultures et les forêts), la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, et la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des ressources végétales. En outre, le Programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, d'intégrer plus facilement de nouvelles technologies végétales et de protéger les droits d'obtentions végétales. L'atteinte de l'objectif du programme donne confiance dans les végétaux, les systèmes de production de végétaux et les produits végétaux, tout en contribuant à la protection des ressources végétales du Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Programme des ressources végétales

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
84 260 734	84 692 441	90 803 236	86 537 966	1 845 525

Ressources humaines (ETP) – Programme des ressources végétales

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
856	809	(47)

L'augmentation des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues de 1,8 million de dollars est due : à une augmentation des efforts pour contrôler le longicorne asiatique; au transfert de ressources d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre d'un protocole d'entente pluriannuel pour poursuivre le cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 et les dépenses engagées pour le compte du Conseil du Trésor (prestations parentales et de maternité, droits pour cessation de service, etc.). La diminution de 47 ETP entre les ressources prévues et réelles est principalement liée à l'application des réductions découlant des initiatives d'économie.

Table 2-3a : Sommaire du rendement par sous-programme : Ressources végétales

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Atténuation des risques, pour les ressources végétales indigènes, provenant de végétaux et de produits végétaux importés	Nombre de ravageurs des végétaux exotiques qui sont introduits au Canada par les voies visées par règlement	0	0	Objectif atteint
Les ressources végétales et les produits végétaux indigènes sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	Pourcentage de semences, d'intrants de culture et de végétaux qui présentent des caractères nouveaux et qui sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	90 %	92 %	Objectif atteint
Les nouveaux ravageurs justiciables de quarantaine au Canada, dont la présence a été confirmée, sont confinés et les risques en sont atténués (p. ex. au moyen de la délivrance d'avis d'interdiction de déplacement ou de mise en quarantaine, y compris la délivrance d'arrêtés ministériels)	Pourcentage de cas confirmés de la présence de ravageurs justiciables de quarantaine pour lesquels un avis a été émis	100 %	100 %	Objectif atteint
	Pourcentage d'avis émis en temps opportun	90 %	100 %	Objectif atteint
Les exportations de ressources végétales et de produits végétaux canadiens respectent les exigences d'importation imposées par le pays de destination et la réputation du Canada est maintenue	Pourcentage d'envois de ressources végétales et de produits végétaux certifiés (lots) respectant les exigences d'importation phytosanitaires imposées par le pays de destination	99 %	99 %	Objectif atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Le rendement des semences, des intrants agricoles et des végétaux nationaux à caractères nouveaux qui sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux a été dépassé pour les raisons suivantes :

- les demandeurs et les gestionnaires sur le terrain connaissaient bien les exigences du programme;
- la communication est bonne entre l'ACIA et les demandeurs;
- aucune tendance relative à des conditions météorologiques extrêmes n'a été observée pendant la saison de croissance.

L'étroite relation de travail entre les unités de l'Agence, le professionnalisme et la bonne communication interne étaient responsables de l'augmentation du rendement pour la publication d'avis en temps opportun.

Continuer à moderniser les règlements sur les plantes et les activités d'inspection

L'ACIA a continué à moderniser ses règlements liés aux semences et aux droits d'obtentions végétales et ses activités d'inspection en faisant en sorte qu'elles soient davantage axées sur les risques et les résultats pour offrir une plus grande flexibilité, notamment en fournissant un cadre de propriété intellectuelle plus moderne pour les obtenteurs qui encourage des investissements accrus et réduit le fardeau administratif du secteur réglementé.

Initiatives de contrôle des ravageurs

Le longicorne asiatique, qui a déjà été déclaré comme éradiqué de la zone réglementée de Toronto et Vaughan, a été détecté en août 2013 dans une zone industrielle non réglementée par le passé près de l'Aéroport international Lester B. Pearson-Toronto, à Mississauga (Ontario). L'ACIA a mis en place une nouvelle zone de quarantaine et prend des mesures de contrôle de concert avec ses homologues fédéraux, provinciaux et municipaux.

Par l'entremise de Par-delà les frontières et du Conseil de coopération en matière de réglementation Canada-États-Unis, l'ACIA s'est concentrée sur les enjeux liés aux végétaux pour :

- prévenir l'introduction au Canada de la spongieuse rose, une espèce envahissante particulièrement dévastatrice, en mettant en œuvre un groupe Canada-États-Unis sur la spongieuse rose et en coordonnant les évaluations des pays réglementés pour la spongieuse rose. D'autres pays, comme le Mexique et la Nouvelle-Zélande, ont participé à un programme de certification élargi de la spongieuse rose.
- mener une étude de faisabilité sur l'harmonisation des matériaux d'emballage en bois, un projet pilote visant à faire avancer une approche axée sur la délimitation du périmètre nord-américain pour l'inspection des emballages en bois provenant d'un autre continent au premier point d'arrivée. Les ravageurs qui pourraient être cachés dans le matériel d'emballage en bois seraient détectés avant de pouvoir atteindre un environnement canadien.
- poursuivre les projets pilotes de l'approche axée sur la délimitation du périmètre nord-américain afin de coordonner les approches de surveillance réglementaire de la rouille blanche du chrysanthème et simplifier les processus de certification des biens pour le Programme de certification des serres.
- en collaboration avec son homologue américain, élaborer l'ébauche d'un protocole d'entente pour mettre en place un cadre de collaboration continue sur les enjeux liés à la santé des végétaux d'intérêt mutuel.

2.1.3.1 Sous-programme : Protection des végétaux

Le sous-programme de la protection des végétaux vise à atténuer les risques associés à l'introduction et à la propagation de phytoravageurs de quarantaine au Canada. Il réalise ses objectifs en mettant en œuvre des initiatives de suivi, de détection, de contrôle et d'éradication des phytoravageurs et de maladies des végétaux conformément aux lois et règlements en vigueur. Il vérifie que les végétaux et les produits végétaux, et leurs voies d'introduction, répondent aux exigences phytosanitaires. Par la vérification de la conformité, ce sous-programme contribue à la durabilité environnementale et à la santé publique, et il donne confiance dans les végétaux et les produits végétaux du Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Sous-programme : Protection des végétaux

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
67 636 012	69 187 066	1 551 054

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme : Protection des végétaux

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
665	626	(39)

Table 2-3b : Sommaire du rendement par sous-programme : Protection des végétaux

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les risques posés par les ravageurs des végétaux avant le passage de la frontière sont atténués	Pourcentage des cargaisons inspectées dans le cadre d'approches extraterritoriales ou de programmes d'approbation préalable en conformité avec la réglementation fédérale	85 %	99 %	Objectif atteint
Les risques posés par les ravageurs des végétaux au passage de la frontière sont atténués	Pourcentage de la documentation préalable à l'arrivée en conformité avec les exigences d'importation du Canada	90 %	99 %	Objectif atteint
Les risques posés par les ravageurs des végétaux après le passage de la frontière sont atténués	Pourcentage de nouvelles détections de ravageurs pour lesquelles un plan de gestion scientifique a été lancé depuis moins d'un an	90 %	Sans objet Aucun nouveau ravageur	

Analyse du rendement et leçons retenues

Pourcentage des cargaisons inspectées dans le cadre d'approches extraterritoriales ou de programmes d'approbation préalable en conformité avec la réglementation fédérale

Le taux de conformité élevé indique que l'investissement dans la communication des exigences canadiennes aux pays étrangers et l'investissement en ressources dans la mise au point et la vérification des programmes axés sur des systèmes dans les pays d'origine donne un taux élevé de conformité avec les exigences canadiennes.

Pourcentage de la documentation préalable à l'arrivée en conformité avec les exigences d'importation du Canada

Le rendement élevé indique que les pays étrangers et les importateurs ont une excellente compréhension des exigences canadiennes et que, dans les cas où des lacunes mineures sont cernées, ils sont capables de les combler rapidement pour permettre l'importation de leur cargaison de végétaux ou de produits végétaux.

Protection des végétaux

En 2013-2014, l'ACIA a continué à fournir le Programme de surveillance et de gestion du virus de la sharka (PSGVS) par le truchement d'activités de surveillance et de sondages. Le virus de la sharka est une maladie des végétaux qui réduit considérablement le rendement des fruits à noyau. L'ACIA a détecté le virus de la sharka dans la zone de quarantaine restante en Ontario. En conséquence, la limite ouest de la zone en quarantaine a été repoussée de 800 mètres, et les activités de sondage se poursuivront en 2014-2015. De plus, l'ACIA a continué à créer une base de données génétiques pour faciliter l'identification des nouvelles souches du virus de la sharka.

L'ACIA a continué à mettre en œuvre sa directive sur les plantes envahissantes, qui décrit la Politique sur les plantes envahissantes de l'ACIA et fournit une liste des phytoravageurs qui sont interdits au Canada. La directive vise à contrôler l'importation et les déplacements intérieurs des plantes nuisibles au Canada. Pendant la mise en œuvre, l'Agence a collaboré avec les intervenants nationaux et internationaux, comme les provinces, les conseils sur les espèces envahissantes et les partenaires internationaux par le truchement du processus de notification de l'OMC. L'Agence a également collaboré avec les partenaires provinciaux sur les options de réponse à l'ériochloé velue – une plante envahissante qui fait concurrence aux cultures, surtout le maïs et le soja, ce qui réduit leur production – et les options de contrôle du kudzu – une plante envahissante qui réduit la biodiversité et cause des pertes de productivité substantielles dans les secteurs agricole et forestier. Aussi, l'ACIA a mis en œuvre un contrôle réglementaire d'autres plantes envahissantes comme l'égilope cylindrique en Ontario.

L'Agence a soutenu le gouvernement provincial et la mise en œuvre par l'industrie de la biosécurité au niveau de la ferme pour les pommes de terre, les céréales et les oléagineux grâce à l'élaboration, à la distribution et à la publication sur le Web de normes, de guides du producteur et d'outils de communication pour les producteurs. La mise en œuvre de mesures de biosécurité efficaces pour tous les biens soutient la prévention de l'introduction et de la propagation des ravageurs, ce qui contribue à des ressources végétales durables et en santé et protège la santé et le bien-être de la population, de l'environnement et de l'économie du Canada.

2.1.3.2 Sous-programme : Semences

Le sous-programme des semences a pour but de veiller à ce que les semences vendues au Canada répondent aux normes établies, à ce qu'elles soient représentées adéquatement sur le marché et à ce que la plupart des cultures agricoles soient enregistrées avant leur entrée sur le marché. Il réalise ses objectifs en vérifiant que les semences répondent aux normes de qualité, de biosécurité, d'étiquetage et d'enregistrement conformément aux lois et règlements en vigueur. La réglementation de l'introduction dans l'environnement de végétaux présentant des caractéristiques nouvelles contribue à la durabilité environnementale et à la santé et à la sécurité des Canadiens. En outre, l'assurance de la qualité et l'exactitude de l'étiquetage des semences contribuent à la prospérité du système de production agricole et à la confiance dans les semences canadiennes au pays et à l'étranger.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Sous-programme : Semences

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
11 895 131	12 100 495	205 364

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme : Semences

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
131	132	1

Table 2-3c: Sommaire du rendement par sous-programme : Semences

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les semences sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de lots de semence indigènes de qualité généalogique testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	95 %	Objectif atteint
	Pourcentage de libération de végétaux dotés de caractères nouveaux dans l'environnement canadien qui sont conformes aux conditions stipulées	90 %	91 %	Objectif atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

L'Agence a continué à se préparer à la transition de la prestation d'autres services d'inspection de cultures de semences vers le secteur privé à partir de la saison de croissance 2014. En 2013-2014, l'ACIA a formé et évalué plus de 170 inspecteurs du secteur privé, ce qui fait que plus de 140 inspecteurs ont obtenu un agrément. De plus, 24 entités ont obtenu un agrément pour les services d'inspection des cultures de semences autorisés après examen et évaluation des manuels de leur système de gestion de la qualité.

En attendant les mises à jour réglementaires, l'ACIA encourage les producteurs de pommes de terre de semence à adhérer volontairement au Programme de gestion de la qualité des pommes de terre de semence (PGQPTS). En conséquence, plus de 130 producteurs se sont inscrits volontairement en 2013-2014, et l'ACIA examinera avec les intervenants d'autres approches pour faciliter le déplacement des pommes de terre de semence au Canada et aux États-Unis. L'objectif du PGQPTS est de s'ajuster aux pratiques de l'industrie, de faciliter la livraison de pommes de terre de semence en temps opportun sur une très courte période au Canada et d'utiliser efficacement les ressources de l'ACIA tout en maintenant la crédibilité des normes existantes et la conformité avec ces dernières. Les États-Unis considèrent que le PGQPTS ne satisfait pas à leurs exigences d'importation, et l'Agence continuera à examiner d'autres méthodes de prestation de services afin de répondre aux attentes et aux exigences d'importation des États-Unis.

Dans le cadre des efforts pour accroître l'innovation et la productivité de l'agriculture canadienne, l'ACIA, avec AAC et la Commission canadienne des grains, a mobilisé des intervenants pour examiner le système d'enregistrement des obtentions végétales et ses effets sur le développement et l'adoption de nouvelles variétés. Cet examen est en accord avec l'accent que le gouvernement met sur l'innovation, la compétitivité, l'expansion du marché et la modernisation de la réglementation afin de générer la croissance économique dans tout le secteur.

2.1.3.3 Sous-programme : Engrais

Le sous-programme des engrais vise à assurer que les engrais, les pesticides et les suppléments réglementés vendus au Canada sont étiquetés adéquatement, efficaces et inoffensifs pour les humains, les végétaux, les animaux et l'environnement. Il réalise ses objectifs en vérifiant que tous les engrais et suppléments répondent aux normes de salubrité et d'efficacité énoncées dans les lois et règlements en vigueur. Par ses activités de vérification de la conformité, le programme contribue à la santé publique, à la durabilité environnementale et à la confiance, au pays et à l'étranger, dans les engrais au Canada.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Sous-programme : Engrais

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 188 631	4 260 946	72 315

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme : Engrais

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
49	43	(6)

Table 2-3d: Sommaire du rendement par sous-programme : Engrais

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les engrais et les suppléments sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage des engrais et suppléments inspectés qui sont conformes à la réglementation fédérale (réglementation sur les engrais)	90 %	92 %	Objectif atteint
	Pourcentage des demandes examinées selon les normes de prestation de services	90 %	90 %	Objectif atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Modifications apportées au Règlement sur les engrais

En avril 2013, les exigences relatives aux engrais ainsi qu'à l'efficacité et à la qualité des suppléments ont été retirées du *Règlement sur les engrais*, et le programme des engrais a été modifié en conséquence. Cela supposait de mettre fin aux évaluations de l'efficacité avant la mise en marché, à la vérification des allégations sur le rendement et à la surveillance de la qualité sur le marché. Les produits réglementés doivent toujours être sécuritaires et étiquetés de façon appropriée.

Ces changements facilitent l'accès des producteurs canadiens à des intrants agricoles novateurs et ouvrent la porte à des formulations de produits plus complexes avec de multiples ingrédients actifs dont les demandeurs n'ont pas pu démontrer l'efficacité. L'ACIA reçoit plus de demandes pour ce type de produits. Comme les évaluations de la sécurité des formulations complexes sont plus exigeantes et prennent plus de temps, cela pourrait avoir une incidence sur la capacité du programme des engrais à respecter les normes de prestation de services. L'ACIA surveille cette tendance pour permettre un examen des produits en temps opportun.

En plus des changements mis en œuvre en 2013, le programme des engrais continue à moderniser ses cadres de réglementation et de politiques dans le cadre de la stratégie de modernisation de la réglementation de l'ACIA. Cette initiative adopte une approche axée sur le risque en exemptant d'enregistrement les produits supplémentaires qui sont jugés sécuritaires et qui ont un historique d'utilisation bien établi. Elle simplifie également le processus d'enregistrement de l'ACIA, donne plus de flexibilité et réduit le fardeau administratif des parties réglementées. L'initiative devrait être terminée en 2015. Les efforts de modernisation soutiennent la réaction à l'évaluation par l'ACIA du programme des engrais^{xxiii}, avec un fort accent mis sur l'identification proactive des risques et son intégration à la conception et à l'exécution du programme.

2.1.3.4 Sous-programme : Droits de propriété intellectuelle

Le sous-programme des droits de propriété intellectuelle, qui permet aux phytogénéticiens d'obtenir des droits de propriété intellectuelle pour leurs nouvelles variétés de végétaux, vise à créer, au Canada, un environnement favorable à l'innovation en phytogénétique, conformément aux lois et règlements en vigueur. Il réalise ses objectifs en évaluant les demandes des phytogénéticiens pour voir si les nouvelles variétés végétales proposées répondent aux critères de protection et en leur accordant, quand toutes les exigences sont remplies, des droits de propriété intellectuelle pour une période maximale de 18 ans. Le détenteur des droits de propriété intellectuelle d'une nouvelle variété a le droit d'utilisation exclusif de cette variété et peut en empêcher l'exploitation par d'autres. En assurant l'application des lois et règlements en vigueur, ce sous-programme stimule l'activité du secteur phytogénétique canadien, il facilite l'accès à des variétés étrangères pour les producteurs canadiens et il contribue à la protection des variétés canadiennes à l'étranger.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Sous-programme : Droits de propriété intellectuelle

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
972 667	989 460	16 793

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme : Droits de propriété intellectuelle

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
10	8	(2)

Table 2-3e : Sommaire du rendement par sous-programme : Droits de propriété intellectuelle

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels	
Les phytogénéticiens produisent de nouvelles variétés pour le marché canadien	Pourcentage des demandes approuvées et pour lesquelles des droits sont consentis	100 %	100 %	Objectif atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Au cours de l'année civile 2013, l'ACIA a approuvé 322 demandes de protection d'obtentions végétales, à l'issue desquelles 236 certificats d'obtention ont été accordés. On trouve de l'information détaillée sur la protection des obtentions végétales sur le [site Web^{xxiv}](#) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Refonte du programme de protection des obtentions végétales

Afin de renforcer la protection des obtentions végétales au Canada, l'ACIA poursuit sa refonte du programme, notamment en apportant des mises à jour au cadre de propriété intellectuelle et en promouvant la hausse des investissements ainsi que l'innovation dans le domaine de la sélection des végétaux. L'ACIA a clos la première phase de la refonte du programme de protection des obtentions végétales par le dépôt de modifications proposées au projet de loi C-18, *Loi sur la croissance du secteur agricole*. L'ACIA a déjà animé 14 séances de sensibilisation des organismes concernés, et les consultations se poursuivront tout au long de l'été 2014. Elle amorcera ensuite la deuxième phase de la refonte du programme, qui mettra l'accent sur l'accroissement de l'efficacité et de l'efficacités.

2.1.4 Collaboration internationale et ententes techniques

Le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques de l'ACIA contribue à l'établissement d'un cadre de réglementation internationale cohérent, prévisible et fondé sur des données scientifiques qui aide les producteurs d'aliments, d'animaux ou de végétaux à se conformer aux exigences des pays importateurs et à mener des activités commerciales représentant des milliards de dollars pour l'économie canadienne. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la participation active de l'ACIA à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationales fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales. L'ACIA contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique.

En fonction de la demande du marché, l'ACIA continuera aussi de négocier des ententes et de certifier que les produits canadiens respectent les conditions d'exportation, afin de faciliter leur accès aux marchés étrangers. En collaboration avec l'industrie et les intervenants concernés, l'Agence continuera d'élaborer et de maintenir des normes de certification des exportations (qui varient d'un pays et d'un produit à l'autre), effectuera des inspections et délivrera des certificats d'exportation.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Collaboration internationale et ententes techniques

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
31 697 693	31 697 647	37 154 661	35 004 557	3 306 910

Ressources humaines (ETP) – Collaboration internationale et ententes techniques

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
338	343	5

La hausse de 3,3 millions de dollars et de 5 ETP entre les dépenses prévues et réelles découle des investissements de l'Agence dans des projets internationaux et l'élaboration de normes concernant essentiellement des aliments, ainsi que des dépenses engagées pour le compte du Conseil du Trésor (prestations parentales et de maternité, droits pour cessation de service, etc.). L'Agence a de plus participé à l'effort concerté visant à harmoniser les dépenses de programme et les ETP. À cet égard, une partie des dépenses réelles se rapportant à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) a été affectée au Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques, tandis que toutes les dépenses prévues pour l'ESB ont été affectées au Programme de la santé des animaux, augmentant la variation entre les dépenses prévues et les dépenses réelles du Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques.

Table 2-4a : Sommaire du rendement par programme: Collaboration internationale et ententes techniques

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	État du rendement	
Les ententes de libre-échange, les ententes techniques, les normes et les règlements internationaux sont fondés sur la science et tiennent compte des intérêts du Canada grâce une participation véritable aux négociations sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux activités d'organismes internationaux d'établissement des normes, comme le Codex, l'OIE et la CIPV	Nombre de négociations sanitaires et phytosanitaires clés et de réunions des organismes internationaux d'établissement des normes où l'ACIA a défendu les intérêts du Canada	24	40	Objectif atteint
Les marchés internationaux sont ouverts aux aliments, aux animaux, aux ressources végétales et aux produits connexes canadiens	Nombre d'obstacles non tarifaires injustifiés éliminés	24 ⁷	50	Objectif atteint
Collaboration internationale en matière de réglementation, réseautage et activités d'assistance technique en harmonie avec le mandat de l'ACIA	Nombre de comités de cadres supérieurs dirigés par l'ACIA avec des homologues d'autres pays	5	6	Objectif atteint
	Nombre d'activités d'assistance technique menées par l'ACIA pour des gouvernements étrangers	6 ⁸	9	Objectif atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Nombre de négociations SPS clés et de réunions des organismes de normalisation internationaux (ONI) au cours desquelles l'ACIA a fait valoir les intérêts du Canada :
 Une catégorie de réunions a malencontreusement été oubliée dans les prévisions, et les ONI ont organisé des réunions supplémentaires que l'ACIA n'avait pas inscrites dans ses prévisions pour le RPP. Ces deux facteurs ont contribué au dépassement important de la cible associée à cet indicateur de rendement.

⁷ Le RPP de 2013-2014 fixe la cible à : 10 par année. **Justification du changement :** La cible liée à cet indicateur a été revue pour mieux refléter le volume d'activités attendu.

⁸ Le RPP de 2013-2014 fixe la cible à : 10 par année. **Justification du changement :** La cible liée à cet indicateur a été revue pour mieux refléter le volume d'activités attendu.

Nombre d'obstacles non tarifaires injustifiés éliminés :

L'ACIA a dépassé la cible fixée pour 2013-2014 parce que la Stratégie commerciale mondiale du gouvernement du Canada a obligé l'Agence à mener plus d'activités axées sur l'accès aux marchés que prévu.

Nombre d'activités d'assistance technique pilotées par l'ACIA pour des gouvernements étrangers :

L'ACIA mène des activités d'assistance technique en réponse à des demandes de gouvernements étrangers qu'elle évalue au cas par cas au titre d'un processus de gouvernance interne. En 2013-2014, l'ACIA a fait un suivi efficace de neuf demandes, un résultat qui dépasse la cible de six qui avait été fixée.

Collaboration internationale et ententes techniques

En 2013-2014, l'ACIA a continué de solliciter le soutien d'homologues étrangers du domaine de la réglementation pour le recensement des pratiques exemplaires de réglementation en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux, pour la résolution de problèmes potentiels et pour la promotion des démarches scientifiques. L'ACIA a notamment :

- poursuivi les discussions avec la Chine pour favoriser la collaboration concernant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux, et la résolution des problèmes connexes;
- obtenu une plus grande collaboration de la Food and Drug Administration des États-Unis concernant la modernisation des systèmes de salubrité des aliments;
- animé la réunion du Comité de gestion mixte sur les pratiques vétérinaires Canada-Union européenne afin de faire progresser les discussions techniques concernant les objectifs mutuels en matière de salubrité des aliments et de santé animale.

Soutien à l'avancement des initiatives Par-delà les frontières et Conseil de coopération en matière de réglementation Canada-États-Unis

En association avec des intervenants de l'industrie et ses homologues américains, l'ACIA a poursuivi la mise en œuvre d'initiatives visant à :

- élaborer un processus d'échange des données nécessaires à la conduite d'évaluations conjointes sur les risques liés à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux;
- lancer des projets pilotes en vue de mettre en place une démarche commune à l'égard des systèmes de désignation des coupes de viande et à réduire le nombre d'inspections liées à la qualité aux fins de l'importation d'oignons des États-Unis;
- élaborer un cadre de mise en œuvre provisoire de l'entente précédente de reconnaissance mutuelle des décisions relatives au zonage;
- entreprendre des consultations auprès des intervenants concernant le cadre de l'approche du périmètre relatif à la protection des végétaux;
- amorcer des évaluations de la reconnaissance des systèmes nationaux de salubrité des aliments (autres que la viande) en vue de déterminer si les systèmes canadiens et américains sont comparables.

Avancement multilatéral du programme de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux

À titre de responsable de la mise en œuvre au Canada de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'ACIA a dirigé et continue de coordonner les interventions du Canada sur les mesures SPS dans les différentes tribunes de l'OMC (dont le Groupe de négociation sur la facilitation des échanges).

L'ACIA a également dirigé les interventions du Canada auprès de la CIPV, de l'OIE, ainsi qu'au sein de divers comités de la Commission du Codex Alimentarius afin de promouvoir l'élaboration de normes internationales fondées sur des données scientifiques conformes au cadre réglementaire canadien.

L'ACIA a aussi collaboré à la mise en place d'un nouveau plan stratégique de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (ONAPP), un organisme de la CIPV qui établit des normes phytosanitaires d'application régionale en vue de permettre l'échange de plantes et de produits végétaux entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

De plus, l'ACIA a continué de collaborer avec AAC pour faire de la sensibilisation concernant les solutions mondiales existantes et celles qui doivent être mises au point à l'égard de la présence de faibles quantités (PFQ) de cultures génétiquement modifiées (GM) sur les marchés mondiaux. La PFQ désigne la présence accidentelle de faibles concentrations d'organismes GM qui sont autorisés dans un ou plusieurs pays, mais pas dans le pays importateur du produit. Au cours de la dernière année, l'ACIA a collaboré avec AAC afin de faire davantage de sensibilisation à l'égard de la PFQ à l'échelon international, y compris en échangeant de l'information sur la façon dont d'autres pays abordent la question et en établissant une compréhension commune des risques commerciaux qui peuvent en découler.

Exécution des obligations dévolues au Canada par divers traités internationaux

En 2013-2014, l'ACIA a continué de remplir les obligations dévolues au Canada par l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), le système de certification des semences de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Association of Official Seed Certifying Agencies (AOSCA), l'Association internationale d'essais de semences (AIES), l'Association of Official Seed Analysts (AOSA) et l'Association of American Seed Control Officials (AASCO).

Appui aux négociations commerciales bilatérales et multilatérales

En collaboration étroite avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) du Canada, l'ACIA a continué de codiriger les éléments SPS des négociations du Partenariat transpacifique (PTP), de l'Accord de partenariat économique global Canada-Inde et de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. L'ACIA a également pris part à l'élaboration des points de vue et des stratégies mises de l'avant dans le cadre des négociations de l'accord de libre-échange pour ce qui concerne tous les chapitres portants sur les mesures SPS, ainsi que d'autres chapitres touchant le mandat de l'Agence.

2.1.5 Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (dollars) – Services internes

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
128 153 885	130 281 252	137 563 698	131 959 340	1 678 088

Ressources humaines (ETP) – Services internes

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
898	856	(42)

La hausse de 1,7 million de dollars entre les dépenses prévues et réelles est attribuable essentiellement aux dépenses engagées pour le compte du Conseil du Trésor (prestations parentales et de maternité, droits pour cessation de service, etc.), ainsi qu'aux paiements afférents aux négociations collectives ratifiées au cours de l'exercice 2013-2014. La diminution de 42 ETP entre les ressources prévues et réelles est due principalement à l'application de réductions découlant de mesures d'économie. L'Agence a de plus participé à l'effort concerté visant à améliorer l'alignement des dépenses de programme et des ETP des programmes applicables.

Analyse du rendement et leçons retenues

Amélioration de l'intendance de l'Agence

L'Agence a poursuivi la mise en œuvre d'une approche harmonisée de l'intendance à l'échelle de l'organisme, comprenant notamment :

- l'amélioration de la gestion de projet grâce à l'élaboration d'un cadre stratégique de gestion de projet plus précis et à l'offre de formation, d'encadrement et de mentorat en matière de gestion de projet;

- l'amélioration de l'approvisionnement stratégique en liant la planification de l'approvisionnement à la planification des projets et des programmes. Une fois parachevés, les plans d'approvisionnement des directions générales servent de base pour déterminer les occasions d'achats stratégiques, établir les priorités et cerner les besoins;
- la diffusion du Cadre de gestion des biens immobiliers de l'ACIA aux intervenants, qui favorise la prise de décisions immobilières rapides et éclairées tenant compte du résultat stratégique des programmes.

Exploitation des initiatives pangouvernementales pour améliorer la gestion de l'information et les systèmes d'information

L'ACIA a fait des progrès dans le domaine de la gestion de l'information et des dossiers en mettant à profit des solutions modernes de gestion de l'information et de coopération, tout en continuant d'entretenir et de rehausser sa base actuelle. Plus précisément, l'Agence a :

- collaboré avec Bibliothèque et Archives Canada afin d'améliorer son fonds d'archives sur papier;
- mis en œuvre la Norme sur la gestion du courriel et la Directive sur la tenue des documents du SCT;
- mis en route, aux fins de la conformité à la Directive sur la tenue des documents du SCT, diverses activités liées aux ressources d'information, dont :
 - la révision du système de classification des dossiers afin d'instaurer un système fondé sur les fonctions,
 - l'organisation et la réalisation d'un inventaire des dossiers,
 - la modification du plan de conservation des documents, y compris une révision des calendriers de conservation;
- étudié des solutions logicielles de coopération, qui viendront compléter les systèmes d'information en place largement utilisés par le personnel comme dépôts standards, en vue d'améliorer la gestion des ressources d'information et de satisfaire aux besoins croissants en matière d'information à jour, cohérente, accessible et fiable;
- mis en œuvre de l'outil de demande d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) en ligne dans le cadre de l'initiative axée sur la transparence gouvernementale, qui permet la soumission de demandes d'AIPRP liées à de l'information appartenant à l'ACIA.

Gestion des risques

Une évaluation tous risques (ETR) a été réalisée à l'égard de 46 risques reconnus couvrant des risques naturels d'ordre biologique, météorologique ou géographique, ainsi que des événements d'origine humaine. L'ETR porte sur les événements délibérés ou non, de même que sur les risques ciblés dans le Plan de sécurité de l'ACIA. Cette information constituait une exigence clé aux fins de l'inclusion dans le Plan de gestion stratégique des urgences de l'Agence.

Accent sur les ressources humaines

L'ACIA a mis en œuvre sa nouvelle politique régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat, ainsi que la procédure opérationnelle normalisée et le formulaire de demande en ligne connexes. Un cours complet de formation en classe sur les valeurs et l'éthique, qui met un accent particulier sur les conflits d'intérêts, a été offert dans la région de la capitale nationale, ainsi que dans les régions de l'Atlantique, du Québec et de l'Ouest. L'Agence a de plus réalisé un premier sondage sur le climat éthique, visant à cerner le climat et la culture éthiques au sein de l'ACIA. Une analyse exhaustive des résultats est en cours.

Le Bureau de l'Ombudsman de la dotation, chargé de traiter les plaintes en la matière, est entré en service en 2013.

L'Agence a simplifié la prestation des services aux gestionnaires et aux employés en créant un centre de communication des ressources humaines (RH) multicanal (accès par téléphone, par courriel et postal). Les services aux RH ont ainsi gagné en efficacité et en efficacité. Le centre de communication a traité plus de 117 000 transactions. Le 1-888-RH gère aussi, entre autres, le processus de départ des employés et de remise des prix reconnaissant les années de service pour la région de la capitale nationale et la région de l'Atlantique.

Maintien de la prestation de services axée sur les citoyens

Le Bureau de traitement des plaintes et des appels de l'ACIA, créé en avril 2012 par suite de l'engagement de celle-ci à améliorer la prestation des services aux intervenants, a publié son premier rapport annuel sur le [site Web de l'Agence^{xxv}](#), et l'a distribué aux associations nationales en janvier 2014.

L'Agence a continué d'améliorer la transparence et la diffusion aux Canadiens d'information utile et à jour sur ses activités et ses méthodes de travail. Dans cette optique, divers moyens ont été déployés pour élargir l'accès des citoyens et des intervenants à l'information :

- la participation active à la Table ronde des groupes de consommateurs (TRGC), qui lui permet de recevoir des commentaires et de donner des précisions sur diverses initiatives de l'ACIA;
- l'amélioration du site Web de l'Agence afin que les Canadiens aient plus facilement accès à de l'information plus précise sur les rappels d'aliments, les alertes à l'allergie et les données relatives à l'exécution des lois;
- le renforcement de la capacité des Canadiens à déclarer les maladies des animaux et des animaux aquatiques;
- le lancement de l'Outil d'étiquetage de l'industrie;
- l'élaboration de la stratégie des médias sociaux pour les communications officielles de l'Agence en 2013-2015;
- la création de la page Facebook de l'ACIA;
- la communication de données précises concernant l'exécution de la loi (bulletins judiciaires, suspensions et annulations de certifications biologiques, rapports trimestriels sur les produits alimentaires non conformes et éliminés, sanctions administratives pécuniaires, suspensions et annulations de permis).

Section III : Renseignements supplémentaires

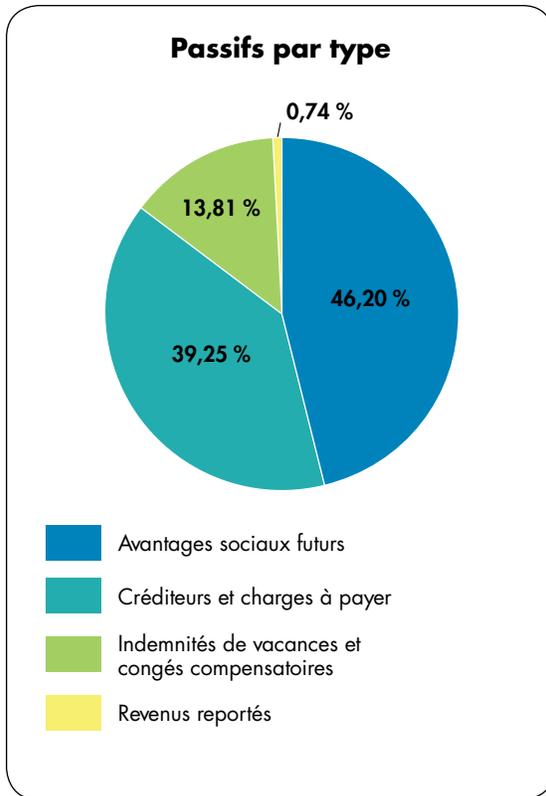
3.1 Principales données financières

Les faits saillants en matière financière du rapport sur le rendement de l'Agence donnent un survol général de la situation et du fonctionnement de l'ACIA. Les états financiers sont préparés conformément aux principes de la comptabilité d'exercice, aux conventions comptables du Conseil du Trésor et aux directives de fin d'exercice émises par le Bureau du contrôleur général, qui sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public en vertu de l'article 31 de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*.

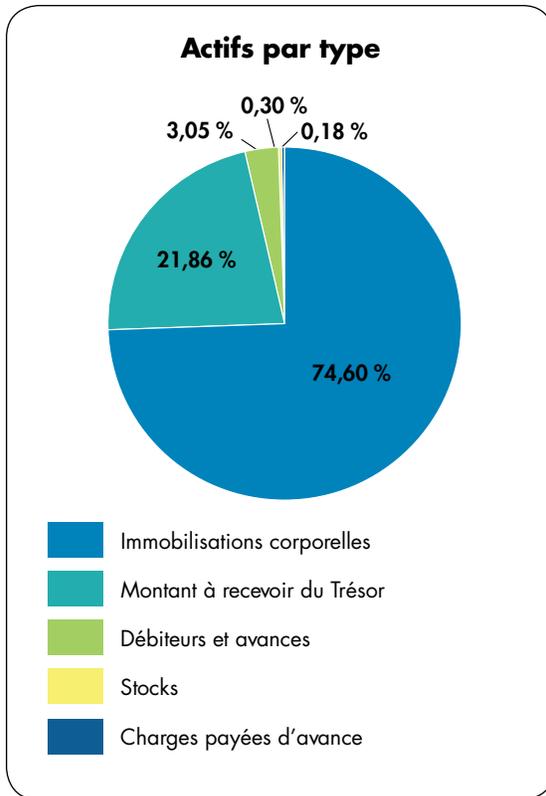
En 2013-2014, les faits saillants en matière financière ont trait aux diminutions de la provision pour réaménagement des effectifs et des dépenses afférentes aux indemnités de départ, compensées par une hausse de la provision pour conventions collectives expirées. En conséquence, le niveau des dépenses normales de l'Agence correspond à celui de 2012-2013. En revanche, les paiements compensatoires pour l'épidémie d'anémie infectieuse du saumon dans la région de l'Atlantique ont fait augmenter les dépenses du Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses. La hausse du volume des activités du Programme de salubrité des aliments par rapport à l'exercice précédent a été compensée par une réduction des activités de programme des Services internes. Enfin, les dépenses de capital engagées aux fins de la modernisation des technologies de l'information ont diminué par rapport à celles de l'exercice précédent.

Agence canadienne d'inspection des aliments État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle (non audité) Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 (en milliers de dollars)					
	2013-2014		Résultats réels 2012-2013	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats attendus 2013-2014)	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats réels 2012-2013)
	Résultats attendus	Résultats réels			
Total des charges	854 708	886 508	865 151	31 800	21 357
Total des revenus	52 160	58 594	57 633	6 434	961
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	802 548	827 914	807 518	25 366	20 396
Situation financière nette de l'Agence	120 295	29 246	29 403	(91 049)	(157)

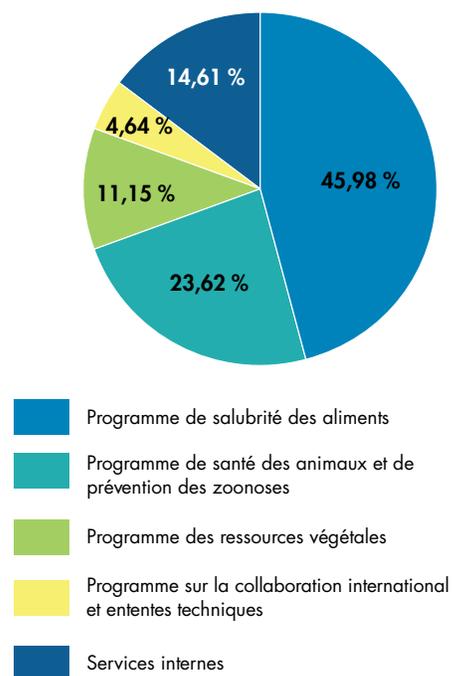
Agence canadienne d'inspection des aliments État condensé de la situation financière (non vérifié) Au 31 mars 2014 (en milliers de dollars)			
	2013-2014	2012-2013	Écart (2013-2014 moins 2012-2013)
Total des passifs	237 834	246 592	(8 758)
Total des actifs financiers nets	66 549	70 175	(3 626)
Dette nette du Ministère	171 285	176 417	(5 132)
Total des actifs non financiers	200 531	205 820	(5 289)
Situation financière nette de l'Agence	29 246	29 403	(157)



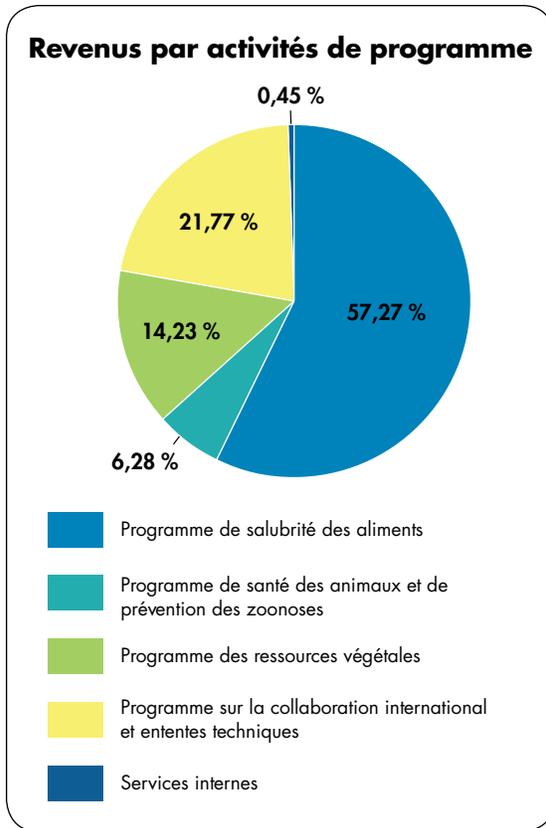
Les passifs totalisaient 238 millions de dollars à la fin de 2013-2014, en recul de 9 millions de dollars (4 %) par rapport au total de 247 millions enregistré pour l'exercice précédent. La baisse est principalement attribuable aux réductions de 6 millions de dollars de la provision pour réaménagements des effectifs et de 13 millions de dollars de la provision pour prestations de départ, qui ont toutefois été compensées par une hausse de 16 millions de dollars de la provision pour conventions collectives expirées. Les prestations de départ des employées ont représenté 46 % du total des passifs, soit 110 millions de dollars, suivies des comptes créditeurs et des charges à payer (93 millions de dollars), qui ont représenté 39 % du total des passifs. Les indemnités de vacances et les congés compensatoires ont totalisé 33 millions de dollars (14 %), alors que les revenus reportés ont compté pour moins de 1 % du total des passifs.



Les actifs financiers nets, qui s'établissent à 67 millions de dollars, sont en recul de 4 millions de dollars (5 %), principalement à cause d'une diminution du montant à recevoir du Trésor en raison d'une baisse des crédateurs à la fin de l'exercice. Les actifs non financiers (201 millions de dollars) accusent un recul de 5 millions de dollars (3 %) par rapport à 2012-2013. Les immobilisations corporelles constituent la plus grande partie du total des actifs, soit 199 millions de dollars (75 %), alors que le montant à recevoir du Trésor correspond à 22 % des actifs, soit 58 millions de dollars. Les comptes débiteurs et les avances comptent pour 3 % seulement du total des actifs, suivis des stocks et des charges payées d'avance, qui représentent ensemble moins de 1 % du total.

Charges par activités de programme

Les dépenses ont totalisé 887 millions de dollars en 2014, une augmentation de 22 millions de dollars (3 %) par rapport à l'exercice précédent. Les causes de ces variations sont la hausse des paiements compensatoires pour l'anémie infectieuse du saumon (dans le cadre du Programme de santé des animaux et de protection des zoonoses) et celle des dépenses du Programme de salubrité des aliments (modernisation en matière de salubrité des aliments, équipes de vérification de l'inspection), qui ont été compensées par les mesures d'économie récentes du gouvernement. L'Agence a réalisé ces économies principalement grâce à des gains d'efficacité, sans réductions d'effectifs ni suppressions de programmes qui auraient eu des répercussions sur la salubrité des aliments ou sur la santé et la sécurité des Canadiens. En résumé, millions de dollars a été engagé au titre du Programme de salubrité des aliments (46 %). Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses a compté pour 24 % du total des dépenses, contre 11 % pour le Programme des ressources végétales. Environ 5 % de toutes les dépenses se rapportent au Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques. Les dépenses des Services internes se chiffrent à 129 millions de dollars (15 %), une baisse de 14 millions de dollars par rapport à 2012-2013.



Les revenus s'élèvent à 58,6 millions de dollars en 2013-2014. La hausse par rapport à 2012-2013 s'explique surtout par les sanctions administratives pécuniaires, qui ne sont plus réalisées pour le compte du gouvernement. Les frais d'inspection, qui s'élèvent à 42 millions de dollars, représentent la principale partie des revenus, soit 72 %. Une proportion de 57 % des revenus provient du Programme de salubrité des aliments, tandis que le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques a généré 12,8 millions de dollars de revenus, soit 22 % du total. Le Programme des ressources végétales et le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses ont généré respectivement 14 % et 6 % environ du total des revenus.

Comparaison entre les renseignements financiers prospectifs et les résultats réels

Les résultats estimatifs de l'ACIA sont fondés sur les états financiers prospectifs figurant dans le Rapport sur les plans et les priorités pour 2013-2014.

La principale variation entre les dépenses prévues et réelles est attribuable aux paiements compensatoires pour l'épidémie d'anémie infectieuse du saumon, plus élevées qui ont été imputées au Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses.

L'hypothèse la plus importante des états financiers prospectifs pour 2013-2014 avait trait au renouvellement prévu de plusieurs conventions collectives, qui ne s'était pas concrétisé à la fin de l'exercice 2013-2014. Selon cette hypothèse, un grand nombre d'employés devaient toucher une indemnité de départ à la suite du renouvellement de leur convention. Il en découle un important écart entre les montants prévus et réels de l'encaisse nette fournie par le gouvernement. Cet élément a également eu une incidence sur les estimations de la situation financière nette.

3.2 États financiers

États financiers

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS (NON VÉRIFIÉE)

Exercice terminé le 31 mars 2014

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers (**non vérifiée**)

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014 et de tous renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'Agence. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Agence. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Agence concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'Agence sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers (**non vérifiée**)

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne de l'Agence sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la vérification interne, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations de l'Agence, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui est responsable de fournir le président avec des conseils indépendants et objectifs relativement au maintien des systèmes de contrôles adéquats et la qualité des rapports financiers. Le Comité de vérification ministériel fournit ce support avec une surveillance des principaux secteurs de contrôle et de responsabilisation de l'Agence.

Les états financiers de l'Agence canadienne d'inspection des aliments n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Le président,

Le vice-président, DGGI et dirigeant principal
des finances

L'original a été signé par
B.A. (Bruce) Archibald, PhD

L'original a été signé par
Daniel G. Paquette, CPA, CA

Ottawa, Canada
Le 27 août 2014

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	93 357 \$	87 939 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	32 839	34 557
Revenus reportés	1 765	1 404
Avantages sociaux futurs (note 5 (b))	109 873	122 692
Total des passifs	237 834	246 592
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	58 396	62 066
Débiteurs et avances (note 6)	8 217	9 152
Total des actifs financiers bruts	66 613	71 218
Débiteurs et avances détenus pour le compte du gouvernement (note 6)	(64)	(1 043)
Total des actifs financiers nets	66 549	70 175
Dette nette de l'Agence	171 285	176 417
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	484	1 434
Stock	796	769
Immobilisations corporelles (note 7)	199 251	203 617
Total des actifs non financiers	200 531	205 820
Situation financière nette de l'Agence	29 246 \$	29 403 \$

Passif éventuel (note 8)

Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le président,

Le vice-président, DGGI et dirigeant principal des finances

L'original a été signé par

B.A. (Bruce) Archibald, PhD

L'original a été signé par

Daniel G. Paquette, CPA, CA

Ottawa, Canada

Le 27 août 2014

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État des résultats et de la situation financière nette de l'Agence (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2014 Résultats prévus	2014	2013
Charges			
Programme de salubrité des aliments	407 900 \$	407 591 \$	392 142 \$
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	155 430	209 392	190 472
Programme de protection des végétaux	99 282	98 841	100 074
Programme sur la collaboration international et ententes techniques	36 617	41 145	38 910
Services internes	155 483	129 361	143 623
Charges engagées pour le compte du gouvernement	(4)	178	(70)
Total des charges	854 708	886 508	865 151
Revenus			
Frais d'inspection	39 304	42 072	42 116
Enregistrements, permis, certificats	8 237	8 625	8 829
Droits et services divers	2 788	4 826	4 852
Droits de permis d'établissement	623	2 067	1 783
Sanctions administratives pécuniaires	1 726	1 221	2 012
Classement	193	152	175
Intérêts	32	30	32
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(743)	(399)	(2,166)
Total des revenus	52 160	58 594	57 633
Coût de fonctionnement net	802 548	827 914	807 518
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	825 086	749 117	709 583
Variations des montants à recevoir du Trésor	2 046	(3 670)	15 542
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	79 497	82 284	85 870
Actifs financés par d'autres ministères	1 200	67	130
Éléments d'actif et de passif transférés entre ministères	-	(41)	(1 066)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(105 281)	157	(2 541)
Situation financière nette de l'Agence - début de l'exercice	15,014	29 403	26 862
Situation financière nette de l'Agence - fin de l'exercice	120 295 \$	29 246 \$	29 403 \$

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État de la variation de la dette nette de l'Agence (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2014 Résultats prévus	2014	2013
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(105 281) \$	157 \$	(2 541) \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	39 946	29 085	33 631
Amortissement des immobilisations corporelles	(36 140)	(32 484)	(34 395)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(244)	(533)	(321)
Perte net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1 115)	(810)	(34)
Post-capitalisation d'immobilisations corporelles	400	350	48
Transfert entre actifs de faible valeur	(44)	-	-
Immobilisations corporelles financées par d'autres ministères	1 025	67	130
Transfert d'immobilisations corporelles entre ministère	-	(41)	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	2 803	(4 366)	(941)
Variation due aux stocks	(31)	27	(279)
Variation due aux charges payées d'avance	156	(950)	273
Augmentation nette de la dette nette de l'Agence	(102 353)	(5 132)	(3 488)
Dette nette de l'Agence - début de l'exercice	188 528	176 417	179 905
Dette nette de l'Agence - fin de l'exercice	86 175 \$	171 285 \$	176 417 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État des flux de trésorerie (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Activités de fonctionnement		
Encaisse provenant de:		
Frais, permis et certificats	(59 761) \$	(60 281) \$
Encaisse versée pour:		
Salaires et avantages sociaux	567 281	573 125
Fonctionnement et entretien	152 186	119 189
Paiements de transfert	60 471	42 137
Revenus perçus pour le compte du gouvernement	388	2 103
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	720 565	676 273
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	29 085	33 631
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(533)	(321)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	28 552	33 310
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	749 117 \$	709 583 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2014

1. Pouvoirs et objectifs

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (« l'Agence ») a été créée le 1^{er} avril 1997 en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. La *Loi* regroupe sous une seule agence tous les services fédéraux d'inspection des aliments et du poisson et d'autres activités fédérales en matière de santé des animaux et de protection des végétaux.

L'Agence est un établissement public mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; elle rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la santé.

Le mandat de l'Agence consiste à améliorer l'efficacité et l'efficience du système d'inspection fédéral et des services connexes aux aliments ainsi que la santé des animaux et la protection des végétaux. Les objectifs de l'Agence sont de contribuer à un approvisionnement sécuritaire en aliments et à une information exacte sur les produits, de contribuer au maintien de la santé des animaux et de la protection des végétaux et de faciliter le commerce des aliments, des animaux et des végétaux ainsi que de leurs produits.

Afin de réaliser son mandat, l'Agence effectue les 4 activités suivantes supportées par les services internes:

- a) Programme de salubrité des aliments : Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et aux autres dangers inhérents au système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, ainsi qu'à la vérification de la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. Le Programme comporte des initiatives pour veiller à ce que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et la nutrition, et pour décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) peut mieux détecter, suivre et atténuer les dangers liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les toxico-infections alimentaires. Le Programme contribue à la santé publique et inspire la confiance à l'égard du système alimentaire canadien.
- b) Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses : Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques inhérents aux ressources animales, aux aliments du bétail et aux produits animaux du Canada, lesquels font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentiels au maintien de la santé publique. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à l'atténuation des risques que posent les maladies réglementées pour les animaux du Canada (incluant le bétail et les animaux aquatiques), à la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, à l'atténuation et à la gestion des risques associés aux aliments du bétail qui touchent le bétail et les produits alimentaires dérivés du bétail, à la promotion du bien-être des animaux et à la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le Programme aide l'ACIA à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains en lui permettant de contrôler ces maladies dans les populations animales.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2014

En outre, il est favorable à la santé des ressources animales du Canada et à l'instauration d'une certaine confiance à l'égard de l'état de santé des animaux, des produits d'origine animale, des sous-produits animaux et des systèmes de production.

- c) Programme de protection des végétaux : Le Programme de protection des végétaux vise à atténuer les risques inhérents aux ressources végétales du Canada, lesquelles font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentielles à la santé publique et à la durabilité environnementale. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la réglementation des produits agricoles et forestiers, à l'atténuation des risques que posent les maladies et les organismes nuisibles réglementés à l'égard des ressources végétales (y compris les cultures et les forêts), à la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, et à la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des végétaux. En outre, le Programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, d'intégrer plus facilement de nouvelles technologies et de protéger les droits d'obtentions végétales. L'atteinte de l'objectif du programme inspire une certaine confiance à l'égard de l'innocuité des végétaux, des systèmes de production de végétaux et des produits végétaux, tout en contribuant à la protection des végétaux du Canada.
- d) Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques : Le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques de l'ACIA contribue à fournir un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des principes scientifiques. Ce cadre de réglementation international permet de se conformer aux exigences réglementaires des pays importateurs relativement aux aliments, aux animaux, aux végétaux, et à leurs produits, facilitant ainsi pour le Canada un commerce de plusieurs milliards de dollars par an. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la participation active de l'ACIA à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationales fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales. L'ACIA contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique.
- e) Services internes : Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les Services internes incluent seulement les activités et services qui s'appliquent à toute l'organisation et non ceux fournis spécifiquement à un programme.

L'Agence est chargée d'assurer et de contrôler l'application des lois suivantes : *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*, *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, *Loi relative aux aliments du bétail*, *Loi sur les engrais*, *Loi sur la santé des animaux*, *Loi sur la protection des obtentions végétales*, *Loi sur la protection des végétaux*, *Loi sur les semences*, *Loi sur les aliments et drogues* en ce qui a trait aux aliments,

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2014

ainsi que la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, qui une fois promulgué remplacera la *Loi sur les produits agricoles au Canada*, *Loi sur l'inspection du poisson*, *Loi sur l'inspection des viandes* et la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* en ce qui a trait aux aliments.

Les dépenses de fonctionnement et en capital sont financées par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. Les paiements d'indemnités en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et la *Loi sur la protection des végétaux* et les avantages sociaux sont autorisés au moyen d'autorisations législatives distinctes. Les revenus que génère la conduite des activités de l'Agence sont déposés au Trésor et l'Agence peut les utiliser.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

L'Agence est principalement financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à l'Agence ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation de rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs, approuvés en février 2013 et intégrés au *Rapport sur les plans et priorités 2013-2014 (RPP)*. Les résultats prévus sont conformes avec ceux présentés dans le RPP et sont basés sur les données budgétaires approuvées en date de décembre 2012.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'Agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Agence sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées et sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement du Canada.

c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de l'Agence et le moment où elle est traitée par le Trésor.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2014

Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Revenus

Les revenus générés par les frais exigés, les permis et les certificats sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

Les fonds reçus de tiers à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus détenus pour le compte du gouvernement qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de l'Agence. Ces revenus sont présentés par une réduction aux revenus de l'Agence. Bien que l'on s'attende à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite :

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (« Régime »), un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les employés et l'Agence cotisent tous deux à l'égard du Régime.

Les cotisations versées par l'Agence sont passées en charge de l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent la totalité de son obligation en matière de prestations de retraite. En vertu des dispositions législatives actuelles, l'Agence n'est pas tenue de verser des cotisations pour combler le déficit actuariel du Régime.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2014

(ii) Indemnités de départ :

Les employés éligibles sont en droit de toucher une indemnité de départ, tel que prévu dans leur contrat de travail et conditions d'emploi. Le coût de ces avantages est passé en charges au fur et à mesure que les employés accomplissent les services nécessaires à leur obtention.

L'obligation au titre des avantages gagnés par les employés est déterminée en fonction des résultats de l'évaluation actuarielle du passif au titre d'indemnités de départ au niveau de l'Agence utilisant des taux spécifiques donné à l'Agence par le Bureau de l'actuaire en chef.

(iii) Autres régimes d'avantages sociaux futurs :

Le gouvernement du Canada parraine une variété d'autres régimes d'avantages sociaux futurs pour lesquels les employés et anciens employés peuvent bénéficier pendant ou après leur emploi ou encore suite à leur retraite. Le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés sont les deux principaux régimes disponibles aux employés de l'Agence.

L'Agence ne finance pas ces régimes puisqu'ils sont sous la responsabilité financière du gouvernement du Canada, mais elle comptabilise néanmoins sa quote-part des indemnités versées à titre de services fournis gratuitement par d'autres ministères. L'Agence ne comptabilise aucune somme dans ses états financiers pour le passif actuariel de ces programmes ni pour l'augmentation annuelle de ce passif.

g) Créances et avances

Les créances et les avances sont comptabilisées en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les créances dont le recouvrement est incertain.

h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

i) Stocks

Les stocks se composent de matériel de laboratoire, de fournitures diverses et de bétail conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure et ne sont pas destinés à la revente. Ils sont évalués au coût. S'ils n'ont plus de potentiel de service, ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2014

j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Immeubles	20-30 ans
Machinerie et matériel	5-20 ans
Matériel informatique et logiciels	3-10 ans
Véhicules	7-10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Actifs en construction	Une fois qu'ils sont en service, selon la catégorie d'immobilisations

k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2014

3. Autorisations parlementaires

L'Agence reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence et l'état de la situation financière nette de l'Agence d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de l'Agence pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement entre le coût de fonctionnement net et les autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Coût de fonctionnement net avant le financement du Gouvernement et les transferts	827 914 \$	807 518 \$
Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire) :		
Services reçus gratuitement d'autres ministères	(82 284)	(85 870)
Amortissement des immobilisations corporelles	(32 484)	(34 395)
Revenus selon le paragraphe 30 de la loi sur l'ACIA	57 981	56 003
Créances et passifs transférés à Services partagés Canada	-	(1 066)
Mauvaises créances	(294)	(106)
Variation nette dans les besoins futurs de financement	6 827	6 648
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(810)	(34)
Post-capitalisation d'immobilisations corporelles	350	48
	(58 772)	(58 772)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	29 085	33 631
Produit provenant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(533)	(321)
	28 552	33 310
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	805 752 \$	782 056 \$

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2014

b) Autorisations fournies et utilisées :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Crédit 11 - Dépenses de fonctionnement	600 052 \$	624 956 \$
Crédit 13 - Dépenses en capital	26 076	39 465
Revenus selon le paragraphe 30 de la loi sur l'ACIA	88 248	60 758
Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux et paiements d'indemnités	140 719	121 553
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(34 936)	(30 412)
Autorisations annulées - fonctionnement	(9 796)	(26 332)
Autorisations annulées - capital	(4 611)	(7 932)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	805 752 \$	782 056 \$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau suivant donne le détail des crédoiteurs et charges à payer :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Crédoiteurs - autre ministères et organismes (AMG)	5 934 \$	8 362 \$
Crédoiteurs - parties externes	41 284	44 898
Total des crédoiteurs	47 218	53 260
Charges à payer	46 139	34 679
Total	93 357 \$	87 939 \$

Dans son Plan d'action économique 2012, le gouvernement du Canada a annoncé des mesures d'économie que les ministères doivent mettre en œuvre au cours des trois prochains exercices, à compter de 2012-2013. En conséquence, l'Agence a comptabilisé au 31 mars 2014 une obligation au titre des prestations de cessation d'emploi d'un montant de 850 482 \$ (2013 - 6 462 748 \$) dans ses charges à payer, pour les coûts estimatifs du réaménagement des effectifs.

5. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de l'Agence participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2014

Tant les employés que l'Agence versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2013-2014, les charges s'élèvent à 57 666 000 \$ (58 962 000 \$ en 2012-2013). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1.6 fois (1.7 fois pour 2012-2013) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1.5 fois (1.6 fois en 2012-2013) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

b) Indemnités de départ

L'Agence verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Comme ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance, le régime ne détient aucun actif, ce qui en résulte en un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront prélevées sur les autorisations futures. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012.

Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

(en milliers de dollars)	2014	2013
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	122 692 \$	121 773 \$
Charge pour l'exercice	(3 279)	13 027
Indemnités versées au cours de l'exercice	(9 540)	(12 108)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	109 873 \$	122 692 \$

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2014

6. Créances et avances

Le tableau suivant donne le détail des créances et avances :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Créances d'autres ministères et organismes fédéraux (AMG)	2 903 \$	3 514 \$
Créances de tiers	5 800	6 090
Avances aux employés	12	55
Sous-total	8 715	9 659
Moins :		
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de tiers	(498)	(507)
Débiteurs	8 217	9 152
Débiteurs et avances détenus pour le compte du gouvernement	(64)	(1 043)
Débiteurs nets	8 153 \$	8 109 \$

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2014

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût						Amortissement cumulé					
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement (2)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2014 Valeur comptable nette	2013 Valeur comptable nette	
Terrains	3 331 \$	- \$	- \$	- \$	3 331 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 331 \$	3 331 \$	
Immeubles	286 484	1 407	682	161	288 412	204 374	10 403	146	214 631	73 781	82 110	
Machinerie et matériel	89 372	5 803	-	2 827	92 348	46 152	5 659	1 337	50 474	41 874	43 220	
Matériel informatique et logiciels	76 705	8 183	3 134	1 178	86 844	43 155	10 284	1 491	51 947	34 897	33 550	
Véhicules	37 719	2 345	-	5 336	34 728	26 854	2 830	5 319	24 365	10 363	10 866	
Actifs en construction	17 882	10 930	(4 900)	281	23 631	-	-	-	-	23 631	17 882	
Améliorations locatives	51 700	1 387	771	360	53 498	39 042	3 308	226	42 124	11,374 \$	12,658 \$	
	563 193 \$	30 055 \$	\$(313)	10 143 \$	582 792 \$	359 576 \$	32 484 \$	8 519 \$	383 541 \$	199 251 \$	203 617 \$	

(1) Les ajustements inclus les actifs en construction de 4 900 000 \$ qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif.

(2) La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 s'élève à 32 484 000 \$ (2013 – 34 395 000 \$).

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2014

8. Passif éventuel

Des réclamations concernant tant les réclamations légales que les griefs d'employés ont été faites à l'encontre de l'Agence dans le cours normal de ses activités. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon qu'un ou certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers.

Des montants ont été comptabilisés pour les passifs éventuels au 31 mars 2013 relatifs à des réclamations légales. Les montants de passifs éventuels pour réclamations légales reconnues sont fondés sur la meilleure estimation de la direction. Des réclamations légales contre l'Agence et d'autres parties défenderesses incluent un recours collectif en lien avec l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) pour lesquels les probabilités ne peuvent être déterminés.

Aucun montant n'a été comptabilisé relatif aux griefs d'employés en date du 31 mars 2014.

9. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des contrats et des ententes d'importance en vertu desquels l'Agence sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2015	2016	2017	2018	2019 et après	Total
Dépenses en capital	4 556 \$	2 984 \$	1 391 \$	- \$	- \$	8 931 \$
Contrats de location-exploitation	2 223	320	320	314	4	4 552
Paiements de transfert	371	170	8	-	-	549
Contrats d'opération	14 274	6 497	503	481	19	21 774
Total	21 424 \$	9 971 \$	2 222 \$	795 \$	23 \$	34 435 \$

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2014

10. Opérations entre apparentés

L'Agence est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Agence effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon les conditions commerciales normales.

a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services d'autres ministères tels que : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et services juridiques. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	39 832 \$	42 978 \$
Locaux	30 372	31 101
Services juridiques	660	928
Charges à Services partagés Canada	11 420	10 863
	82 284 \$	85 870 \$

b) Autres transactions entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Créances – autres ministères et organismes fédéraux	2 903 \$	3 514 \$
Créditeurs – autres ministères et organismes fédéraux	5 934	8 362
Charges – autres ministères et organismes fédéraux	120 881	113 245
Revenus – autres ministères et organismes fédéraux	540	371

11. Information sectorielle

La présentation de l'information est fondée sur l'architecture des activités de programme de l'Agence. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les activités, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014				2013	
	Salubrité des aliments	Santé des animaux et prévention des zoonoses	Protection des végétaux	Collaboration internationale et ententes techniques	Services internes	Total
Paiements de transfert						
Paiements d'indemnités	- \$	57 604 \$	689 \$	- \$	- \$	58 293 \$
Autres	310	365	25	1 426	-	2 126
Total des paiements de transfert	310	57 969	714	1 426	-	60 419
Charges de fonctionnement						
Salaires et avantages sociaux	308 260	106 855	72 401	33 970	82 900	604 386
Services professionnels et spéciaux	32 059	11 098	7 940	509	29 637	81 243
Locaux	20 073	8 438	5 134	1 698	4 132	39 475
Amortissement	14 850	7 867	3 609	1 478	4 679	32 483
Déplacements et réinstallations	10 850	3 765	2 204	1 073	2 314	20 206
Services publics, matériaux et fournitures	8 508	6 544	3 380	260	495	19 187
Communication	5 249	2 778	1 276	521	1 909	11 733
Mobilier et matériel	3 514	1 598	635	44	786	6 577
Réparations	2 426	1 746	871	83	1 102	6 228
Location de matériel	645	371	341	16	812	2 185
Information	260	91	204	13	368	936
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	370	196	90	37	117	810
Divers	217	76	42	17	110	462
Charges engagées pour le compte du gouvernement	-	-	-	-	178	178
Total charges de fonctionnement	407 281	151 423	98 127	39 719	129 539	826 089
Total des charges	407 591	209 392	98 841	41 145	129 539	886 508
Revenus						
Frais d'inspection	28 971	905	5 392	6 804	-	42 072
Enregistrements, permis, certificats	2 140	818	837	4 830	-	8 625
Droits et services divers	244	1 421	1 523	1 120	518	4 826
Droits de permis d'établissement	2 054	-	13	-	-	2 067
Sanctions administratives pécuniaires	-	534	573	-	114	1 221
Classement	148	-	-	4	-	152
Intérêts	-	-	-	-	30	30
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	-	(399)	(399)
Total revenus	33 557	3 678	8 338	12 758	263	58 594
Coût net des activités poursuivies	374 034 \$	205 714 \$	90 503 \$	28 387 \$	129 276 \$	827 914 \$
						807 518 \$

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

Exercice terminé le 31 mars 2014

12. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Sommaire de l'évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers et du plan d'action de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour l'exercice 2013-2014 (non vérifié)

Annexe de la Déclaration de responsabilité de la direction englobant les contrôles internes en matière de rapports financiers

1. Introduction

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ci-après dénommée ACIA ou Agence) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, y compris des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de l'ACIA se trouvent dans le [Rapport sur le rendement](#) et le [Rapport sur les plans et les priorités](#).

2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers de l'Agence

2.1 Gestion du contrôle interne

L'ACIA est dotée d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre de gestion du contrôle interne, approuvé par le président, est instauré, et il englobe :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs dans leurs secteurs de responsabilité pour la gestion du contrôle;
- un code de valeurs et d'éthique;
- la communication et la formation continues concernant les exigences législatives, et les politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers;
- une surveillance semestrielle de la gestion interne et des mises à jour régulières à cet effet, ainsi que la présentation des résultats d'évaluation et des plans d'action au président et à la haute direction et, le cas échéant, au comité d'audit de l'Agence.

Le comité d'audit de l'Agence fournit des conseils au président quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de l'Agence.

(Non vérifié)

2.2 Ententes de services relatives aux états financiers

L'Agence compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui sont comptabilisées dans ses états financiers, comme suit :

Ententes courantes

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est responsable de la gestion centralisée de la rémunération et de l'approvisionnement en biens et en services conformément à la délégation de pouvoirs de l'Agence, en plus de fournir des locaux;
- le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à l'Agence les renseignements nécessaires pour calculer diverses charges à payer et provisions;
- le ministère de la Justice fournit des services juridiques à l'ACIA;
- Services partagés Canada fournit des services d'infrastructure de technologie de l'information (TI) à l'Agence dans les domaines des centres de données et des réseaux. La portée et les responsabilités sont abordées dans l'accord interministériel entre Services partagés Canada et l'Agence.

Ententes particulières

- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) fournit à l'ACIA ce qui suit :
 - une plateforme de système financier SAP afin de saisir et de déclarer toutes les opérations financières;
 - un entrepôt de données Entreprise afin de déclarer les données financières;
 - une plateforme de système de gestion des ressources humaines PeopleSoft pour gérer les opérations liées à la paie et aux congés.

3. Résultats de l'évaluation de l'Agence au cours de l'exercice 2013-2014

Les principales conclusions et les rajustements importants requis découlant des activités d'évaluation de l'année en cours sont résumés ci-dessous.

Contrôles clés nouveaux ou modifiés de façon importante : Pendant l'année en cours, aucun contrôle clé n'a été modifié de façon importante dans le cadre des processus existants nécessitant une réévaluation. Les tests de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle ont été effectués relativement aux contrôles clés nouveaux. Il n'y a pas eu lieu d'apporter d'importants rajustements pour les contrôles clés nouveaux.

Programme de surveillance continue : Dans le cadre de son plan cyclique de surveillance continue, l'Agence a procédé à la réévaluation de ses contrôles au niveau de l'entité concernant la gestion des effectifs, de ses contrôles généraux de la TI pour les systèmes SAP et Enterprise et de ses contrôles financiers dans le cadre des processus opérationnels liés à la paie, à la clôture financière et à la production de rapports. Dans la plupart des cas, les contrôles clés mis à l'essai se sont déroulés comme prévu, mais les mesures correctives suivantes ont été apportées :

- renforcer les contrôles en matière de vérification des opérations liées à la paie et des activités d'assurance de la qualité connexes;

(Non vérifié)

- examiner plus fréquemment l'accès au système de paie pour assurer une séparation des fonctions incompatibles.

4. Plan d'action de l'ACIA

4.1 Progrès au cours de l'exercice 2013–14

L'ACIA a continué de mener ses activités de surveillance continue selon le plan cyclique de l'exercice précédent, comme il est indiqué dans le tableau suivant.

Plan cyclique de surveillance continue pour l'année en cours	État
Compléter l'efficacité opérationnelle de la gestion des effectifs, des systèmes SAP et Enterprise, de la fermeture financière et de la production de rapports.	Activité réalisée comme prévu; aucune mesure corrective n'est nécessaire.
Compléter l'efficacité opérationnelle du processus opérationnel lié à la paie.	Activité réalisée comme prévu; des mesures correctives sont en progrès.
Continuer d'effectuer le suivi des améliorations qui ont été cernées au cours des exercices précédents, mais qui n'ont pas encore été apportées.	On a apporté presque toutes les améliorations en ce qui concerne les immobilisations et on est en train d'améliorer le contrôle de l'accès à la TI et les processus liés aux revenus. Les autres améliorations dégagées au cours des exercices précédents ont été entièrement mises en œuvre.

(Non vérifié)

4.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les années subséquentes

Le plan cyclique de surveillance continue de l'ACIA au cours des trois prochaines années, fondé sur une validation annuelle des processus et des contrôles et les rajustements connexes, s'il y a lieu, est présenté dans le tableau suivant.

Secteurs de contrôle clés	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Contrôles au niveau de l'entité			
Valeurs et éthique	Non	Oui	Non
Gouvernance	Non	Oui	Non
Gestion du risque	Oui	Non	Oui
Gestion financière	Oui	Non	Oui
Gestion de l'effectif	Non	Oui	Non
Contrôles généraux de la TI gérés par l'Agence			
Contrôle de l'accès et gestion du changement	Oui	Non	Oui
SAP/Enterprise	Non	Non	Oui
PeopleSoft	Non	Oui	Non
Facturation électronique	Non	Oui	Non
Contrôles des processus opérationnels			
Salaires	Oui	Oui	Oui
Processus non-salariales (fonctionnement et entretien)	Non	Oui	Non
Revenus	Oui	Non	Oui
Immobilisations	Oui	Non	Oui
Fermeture financière et production de rapports	Oui	Oui	Oui
Paiements compensatoires statutaires	Non	Oui	Non

(Non vérifié)

En plus du plan de surveillance continue axé sur le risque, l'Agence va continuer de mettre en place des mesures correctives et réaliser des activités d'évaluation du contrôle interne afin de faciliter le transfert des services de la paie au Centre des services de paie de la fonction publique de TPSGC.

3.3 Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires indiqués dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* se trouvent sur le [site Web^{xxvi}](#) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

- Stratégie ministérielle de développement durable;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;
- Initiatives horizontales;
- Vérifications internes et évaluations;
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes;
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles;
- Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor;
- Rapport sur les frais d'utilisation.

3.4 Rapport Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections au coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*^{xxvii}. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Veillez contacter l'Agence canadienne d'inspection des aliments :

Téléphone du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (heure de l'Est),

Numéro sans frais : 1-800-442-2342

Région de la capitale nationale : 1-613-225-2342

Appareil de télécommunication pour sourds : 1-800-465-7735

Internet : <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/contactez-nous/fra/1299860523723/1299860643049>

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépense : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin

- i *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-16.5/
- ii *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-8.8/
- iii *Loi sur les aliments et les drogues* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-27/
- iv *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-1.1/
- v *Loi sur les produits agricoles au Canada* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-0.4/
- vi *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-38/
- vii *Loi sur l'inspection du poisson* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-12/
- viii *Loi sur l'inspection des viandes* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-3.2/
- ix *Loi sur les engrais* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-10/
- x *Loi sur la protection des obtentions végétales* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.6/
- xi *Loi sur la protection des végétaux* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.8/
- xii *Loi sur les semences* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-8/
- xiii *Loi sur la santé des animaux* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3.3/
- xiv *Loi relative aux aliments du bétail* : <http://lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-9/>
- xv Secteurs de dépenses du cadre pangouvernemental : <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- xvi Les *Comptes publics du Canada de 2014* sont accessibles à l'adresse : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- xvii Modèle d'inspection intégré de l'Agence (MIIA) : <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/modernisation-de-l-inspection/modele-d-inspection-integre-de-l-agence/document-de-discussion/fra/1392747055378/1392747255468>
- xviii Programme préalable à l'emploi <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/modernisation-de-l-inspection/formation-des-inspecteurs/fra/1356144744048/1356145141989>
- xix Initiative de modernisation de l'étiquetage des aliments : <http://www.inspection.gc.ca/aliments/etiquetage/initiative-de-modernisation-de-l-etiquetage/fra/1370111174659/1370111346666>
- xx Politique de lutte contre la contamination des produits de bœuf cru par *E. coli* O157:H7 : <http://www.inspection.gc.ca/aliments/produits-de-viande-et-de-volaille/manuel-des-methodes/chapitre-4/annexe-o/fra/1370616273137/1370616333827>
- xxi ESB : <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/autres-activites/verifications-evaluations-et-revues/interdiction-renforcee-frappant-les-aliments-du-be/fra/1373570809946/1373570846753>
- xxii Aliments du bétail : <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/autres-activites/verifications-evaluations-et-revues/interdiction-renforcee-frappant-les-aliments-du-be/fra/1373570809946/1373570846753>
- xxiii Engrais : <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/autres-activites/verifications-evaluations-et-revues/programme-des-engrais/fra/1380910436894/1380910557532>
- xxiv Protection des obtentions végétales : <http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/protection-des-obtentions-vegetales/fra/1299169386050/1299169455265>
- xxv Premier rapport annuel du Bureau de traitement des plaintes et des appels : <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/plaintes-et-des-appels/rapport-annuel-de-2012-2013/fra/1387403896704/1387403927752>
- xxvi Les tableaux supplémentaires en version électronique énumérés dans le Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014 peuvent être consultés à <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/plan-d-entreprise-2013-2014/fra/1409769354767/1409769355486?chap=5>
- xxvii Rapport *Dépenses fiscales et évaluations*, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>

